

SÉPULTURES GALLO-ROMAINES DES RIBIÈRES

(commune de Bessines, Haute-Vienne)

Guy LINTZ

CIRCONSTANCES DE LA DÉCOUVERTE ET ENVIRONNEMENT ARCHÉOLOGIQUE

La prospection systématique effectuée sur le tracé autoroutier de la déviation de Morterolles, avant sa réalisation, a révélé la présence de deux gisements gallo-romains marqués au sol par des fragments de tuiles à rebords. Tous deux sont hors de l'emprise des travaux (fig. 1, points B et C).

Le premier est localisé dans un champ situé à 600 m au nord-est de Chez Doussaud, immédiatement au nord de la route D 63a reliant Morterolles-sur-Semme à Fromental, après le pont qui franchit l'autoroute. A une altitude voisine de 325 m et en position dominante, il occupe la partie ouest d'un plateau. Une rapide prospection des terres labourées a livré de nombreux débris de *tegulae*, quelques tessons de céramique et des fragments de plaques de calcaire qui suggèrent la présence d'un bâtiment d'une certaine importance.

Le second site, qui se trouve à 350 m au nord du village des Ribières, paraît arasé. Les terres labourées ne restituent plus que de petits fragments de *tegulae*, des tessons érodés et quelques débris de verre. Il occupe la partie s.-e. d'un replat qui domine la Semme d'une vingtaine de mètres.

Par contre, aucun indice ne laissait présager la présence d'une petite nécropole située dans l'angle d'une parcelle boisée (fig. 1, point A). Un couvercle de coffre funéraire fut extrait fortuitement lors du creusement d'un fossé en limite de l'emprise de la route. Cette découverte fut immédiatement signalée à

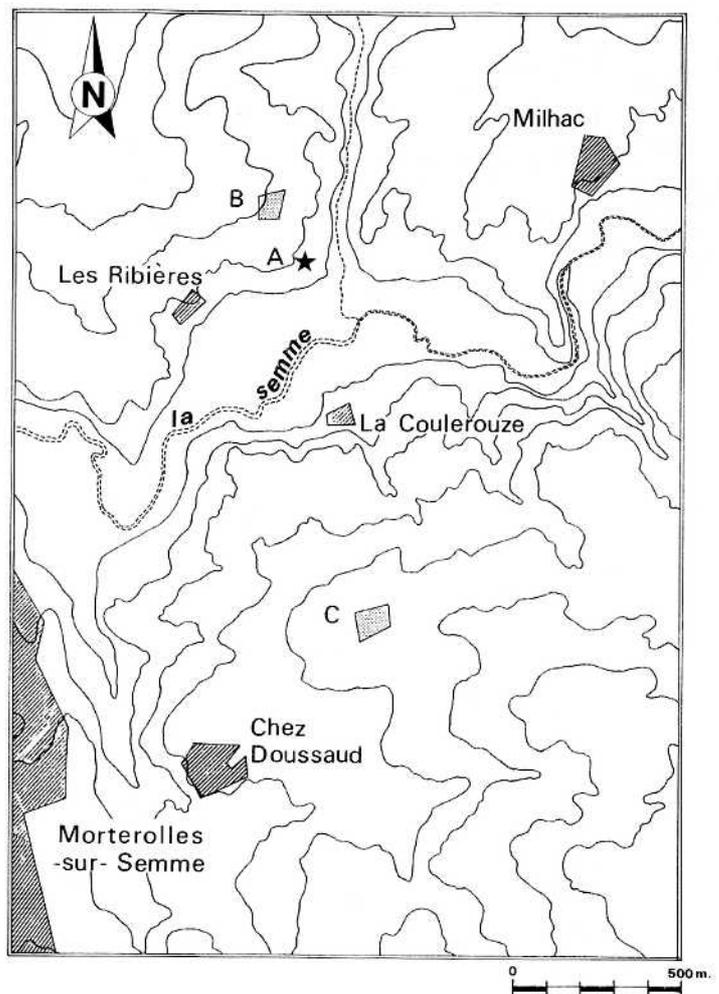


Figure 1. — Situation et environnement des sépultures gallo-romaines des Ribières. A = sépultures; B et C = vestiges de construction.

la Direction des Antiquités par le Service des Grands Travaux de la Direction Départementale de l'Équipement (1). Cette nécropole est située sur une pente orientée au sud, à 200 m des vestiges ci-dessus et de la Semme, en limite de trois parcelles (fig. 2).

PREMIÈRES CONSTATATIONS

L'examen des parois du fossé, du sud vers le nord, a permis une première série d'observations. Il avait tout d'abord tranché un amas circulaire de pierres sur environ deux mètres de longueur. La parfaite régularité de la bordure externe ne laissait aucun doute sur le caractère anthropique de la structure (fig. 3, point 3). A 3 m vers le nord, de la terre fraîchement remuée correspondait à l'emplacement de la découverte du couvercle d'un coffre funéraire. Un mètre plus loin apparaissait une lentille de terre charbonneuse, plus

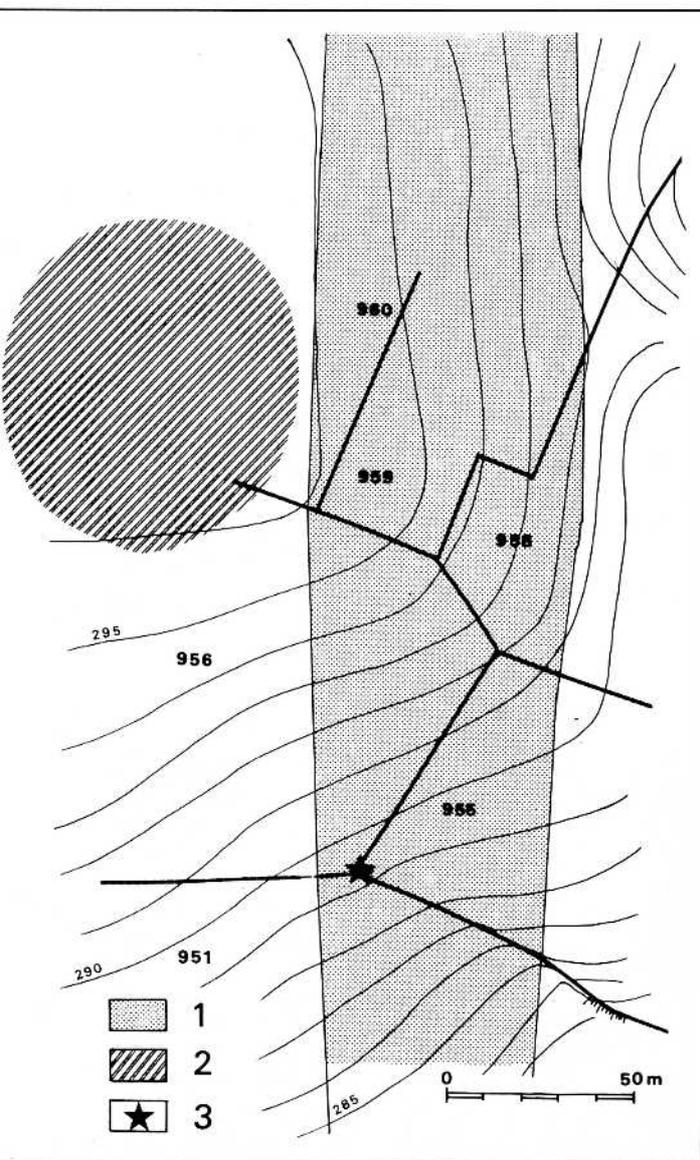


Figure 2. — Situation cadastrale de la nécropole. 1 = emprise de l'autoroute; 2 = structures gallo-romaines; 3 = sépultures.

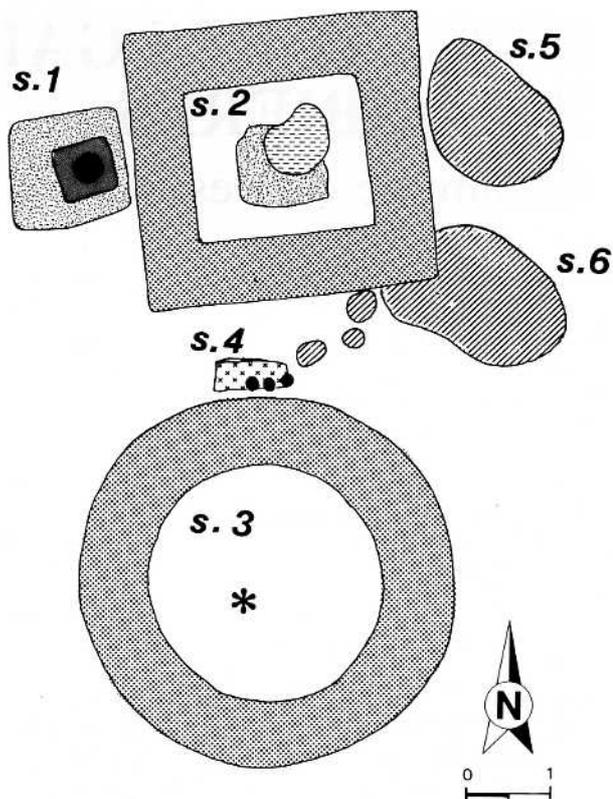


Figure 3. — Plan d'ensemble de la nécropole.

épaisse au centre où elle mesurait 3 à 4 cm; elle reposait sur une couche brune apparemment légèrement rubéfiée surmontée d'un amas de petites pierres tassées. Environ un mètre plus loin, au même niveau par rapport au sol naturel, se trouvait une autre poche charbonneuse recouverte par une couche d'arène granitique jaune, épaisse de 7 à 8 cm. Ces deux taches ne reposaient pas sur le sol naturel mais sur une couche de terre brune contenant de petits fragments de tuiles et quelques menus tessons. Toujours vers le nord, dans le fond de la tranchée, à 3 m de la dernière poche charbonneuse, se trouvaient quelques tessons groupés dont certains en pâte rouge recouverts d'un engobe blanc, et un éclat de jaspe reposant sur le sol naturel. La poursuite de l'examen de la tranchée ne révèle aucune structure. Sous 15 à 20 cm de terre végétale, une couche brune, plus claire que la terre végétale, ne dépassait pas une trentaine de centimètres d'épaisseur. Elle incluait de menus fragments de *tegulae* et correspondait peut-être à un dépôt lié à l'érosion. Cette couche existait jusqu'à une trentaine de mètres au nord du point de fouille avec une épaisseur à peu près constante. A la suite de ces observations, une fouille

(1) Je dois insister ici sur la qualité des contacts que nous avons eus avec le personnel du Service des Grands Travaux de l'Équipement de la Haute-Vienne : M. Moussu, chef de ce service, MM. Rollin et Debord, ingénieurs, et M. Lasnier, conducteur de travaux, ainsi qu'avec le conducteur de chantier de l'entreprise Roland. Qu'ils trouvent ici l'expression de la gratitude de l'ensemble de l'équipe qui a pris part à la fouille. Le Service des Grands Travaux de l'Équipement de la Haute-Vienne a assuré l'intégralité du financement de la fouille et des analyses.

de sauvetage fut entreprise dans la seconde quinzaine de juin 1990 et poursuivie durant la première quinzaine de septembre (2).

SÉPULTURE N° 1

Structure de la tombe

Le nettoyage du fond du fossé à l'emplacement marqué par de la terre fraîchement remuée a révélé, à 5 cm de profondeur seulement, la présence d'un socle et de l'urne cinéraire couchée dans le réceptacle. L'empreinte du couvercle apparaît alors nettement (fig. 4), montrant qu'il était à sa place initiale. De la terre jaune comblait le réceptacle ainsi que l'intérieur de l'urne. Le fait que cette terre inclut des graviers de 2 à 3 cm montre qu'il ne peut s'agir de terre d'infiltration et que le comblement du réceptacle est intentionnel. L'urne n'était d'ailleurs pas en contact avec les parois du réceptacle.

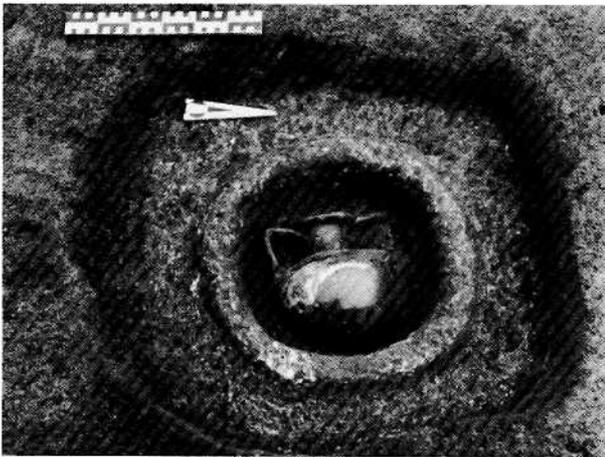


Figure 4. — L'urne en verre couchée dans le réceptacle du coffre funéraire de la sépulture 1. La terre enlevée correspond à l'empreinte du couvercle.

De forme carrée, la fosse mesurait 1,30 m de côté. Sur la plus grande partie de sa hauteur, soit 0,40 à 0,45 m au-dessous de la face supérieure du socle, elle ne contenait que de la terre jaune tassée, identique à celle des terrains environnants. Au-dessous se trouvait une couche charbonneuse. D'une trentaine de centimètres dans l'angle sud-est, son épaisseur diminuait progressivement pour disparaître dans l'angle nord-est. Elle incluait de nombreux fragments de céramique et des clous en grand nombre, en particulier au sud-ouest de la fosse, dans la partie supérieure du résidu charbonneux et au-dessus des tessons de céramique. Le coffre reposait sur une assez grosse pierre de calage au nord et sur une dizaine de plus petites au sud, dont deux moellons de petit appareil.

(2) Ont participé à la fouille : Valérie Abraham, Yannis Augier, Jean-Louis Charme, Florence Ducher, Fabrice Chevreuse, Anne-Louise Hamon, Gilles Rabichon, Muriel Souchet. Nous les remercions pour leur dévouement avec une mention particulière pour J.-L. Charme et F. Chevreuse qui ont effectué la plus grande part du lavage, marquage, collage et dessin du mobilier.

Le mobilier

□ Le coffre funéraire (fig. 5)

Le socle de plan carré mesure 0,60 à 0,63 m de côté et autant en hauteur. Les faces latérales sont à peine dégrossies. Le réceptacle hémisphérique, bordé par un bourrelet torique, a été légèrement surcreusé à sa base, peut-être pour l'aplanir afin que le pied de l'urne repose sur une surface plane. Il mesure 0,31 m de diamètre à l'ouverture, 0,18 m à la base pour une profondeur de 0,21 m (fig. 6). Le couvercle pyramidal, haut de 0,75 m, s'emboîtait sur le socle par une feuillure rectangulaire, elle-même évidée dans la partie qui surmontait le réceptacle. A noter que le sommet du couvercle a été brisé. Il est toutefois évident qu'il émergeait du sol actuel d'une dizaine de centimètres. Il est d'ailleurs possible qu'il ait matérialisé, aux époques modernes, le point de convergence des limites des trois parcelles. Le niveau du sol antique retrouvé aux abords de la structure carrée montre que, dans l'Antiquité, le couvercle était apparent de 0,40 m au moins.

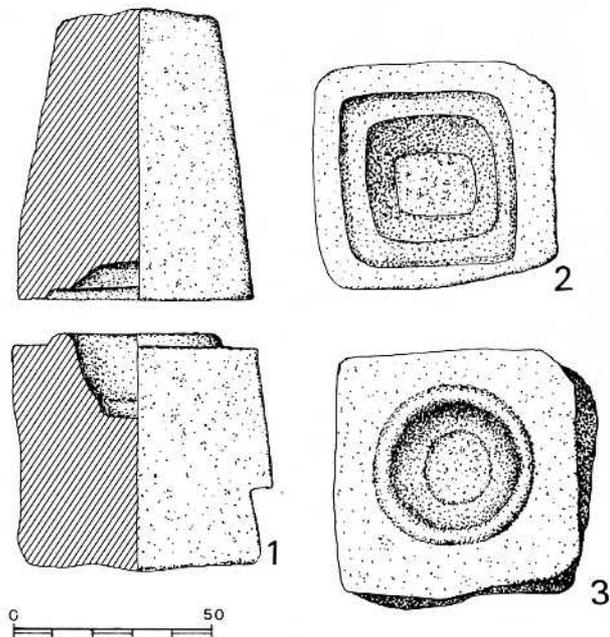


Figure 5. — 1 = le coffre funéraire; 2 = face inférieure du couvercle; 3 = face supérieure du socle.

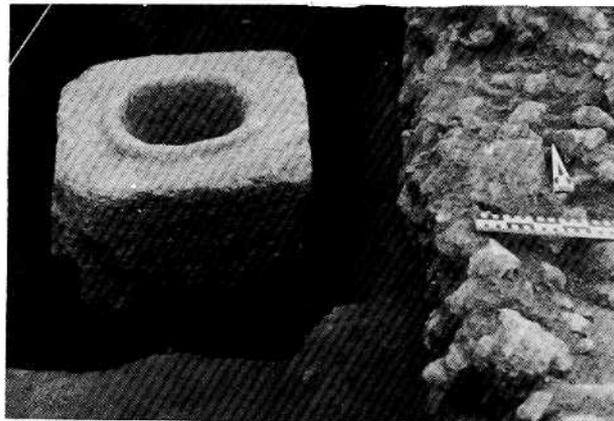


Figure 6. — Le socle de la sépulture 1 dans sa fosse. Remarquer la régularité de la bande de terre qui sépare la fosse de la fondation de la structure S2.

□ *L'urne* (fig. 7)

C'est un vase de forme Morin-Jean 3 en verre épais (3), verdâtre, d'aspect fibreux, aux surfaces rugueuses qui lui donnent l'apparence du verre dépoli. Très asymétrique, à panse ovoïde légèrement aplatie, il repose sur une base formée par une simple dépression de la panse. Le col cylindrique se termine par un bord ourlé, large et épais, obtenu en étirant la pâte de verre à l'extérieur, puis en la rabattant vers l'intérieur et en appuyant la face supérieure. Elle est flanquée de deux anses nervurées (18 et 19 nervures), coudées à angle droit, larges de 80 et 90 mm au point d'attache sur la panse; elles sont étirées, soudées sur le haut du col, immédiatement sous le rebord, puis coudées (haut. max. au col : 207 mm; diam. max.: 210 mm).

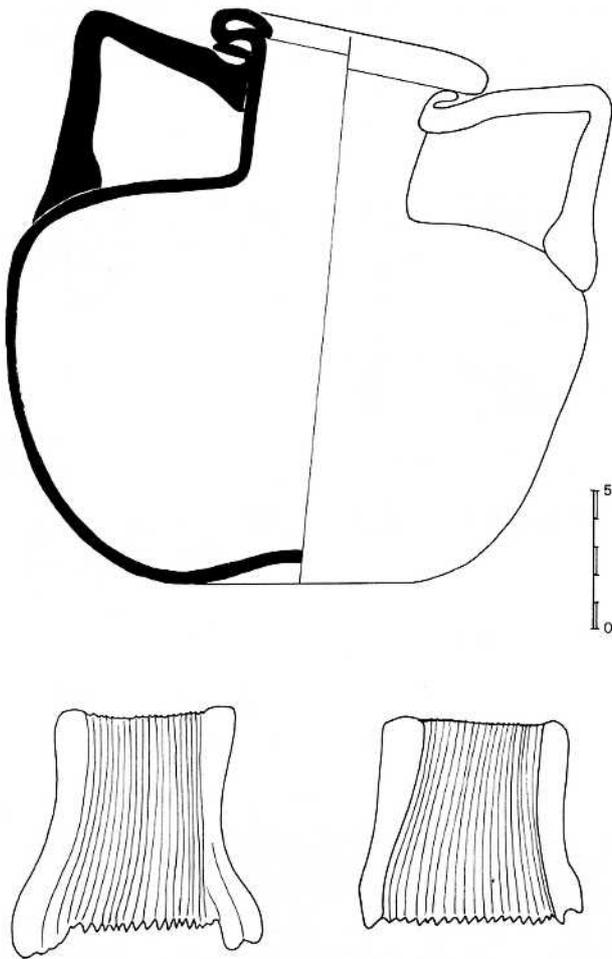


Figure 7. — Sépulture 1. Urne cinéraire en verre.

□ *La céramique sigillée*

Le résidu de la crémation incluait les fragments de quatorze céramiques sigillées. A noter qu'à l'exception de deux vases, chaque type existe en quatre exemplaires, une fois en une seule dimension et, à deux reprises, un même type est représenté par deux céramiques de petit module et deux de grand module. Quatre fonds de vases en céramique sigillée portent, gravées à la pointe, les lettres A et L, qui peuvent correspondre aux initiales du propriétaire.

Formes représentées (fig. 8)

1 : Quatre exemplaires identiques d'un plateau peu élevé à fond plat et épais prolongé par des parois légèrement obliques terminées par un bord épaissi sur les deux faces (4). Cette forme peu fréquente est produite à Lezoux dans la phase 7, soit essentiellement dans la seconde moitié du II^e siècle.

5 : Un exemplaire d'une assiette à fond légèrement concave. Un ressaut interne et un ressaut externe séparent le fond de la paroi évasée concave terminée par une lèvre retombante (5). Le fond interne porte une rosette, comme c'est généralement le cas pour cette forme le plus souvent produite au II^e et au début du III^e siècle.

6 : Deux exemplaires d'une coupelle à fond plat qu'un ressaut sépare de la paroi courbe, terminée par un marli prolongé par un bord épaissi sur les deux faces (6). Bien qu'apparaissant à la phase 5 des productions de Lezoux, cette forme caractérise la phase 7 (seconde moitié du II^e siècle).

8 : Deux exemplaires d'une assiette plate (7), qui ne diffèrent des deux coupelles précédentes que par le fond légèrement conique et le diamètre pratiquement double, bien que la hauteur soit identique.

10 : Deux exemplaires d'une coupelle (8) dont la morphologie tout comme les dimensions sont très proches du n° 8. Seul le bord, simplement roulé, l'en différencie. La période de fabrication est la même.

12 : Là encore, ces deux exemplaires d'une céramique sont semblables aux deux coupelles précédentes et ne s'en distinguent que par un diamètre plus important.

14 : Tasse tronconique (9) à fond plat et parois évasées pratiquement rectilignes. Un sillon marque la partie médiane de la panse et un second, interne, souligne la lèvre. Cette forme apparaît à Lezoux vers le milieu du I^{er} s. Elle est encore produite au milieu du III^e s.

(3) Morin-Jean, *La verrerie en Gaule sous l'Empire romain. Essai de chronologie et de morphologie*, Paris, 1913.

(4) Ph. Bet, A. Fenet, D. Montineri, La typologie de la sigillée lisse de Lezoux : considérations générales et formes inédites, SFE-CAG, *Actes du Congrès de Lezoux*, mai 1989, p. 37-54, forme n° 73.

(5) Ph. Bet, A. Fenet, D. Montineri, *ibid.*, forme n° 43; F. Oswald and T.-D. Pryce, *An introduction to the study of terra sigillata*, Londres, 1920, forme Curle 15, pl. LVI. Notre exemplaire se rapproche du n° 14, légèrement postérieur au milieu du II^e s.

(6) Ph. Bet, A. Fenet, D. Montineri, *op. cit.*, forme n° 29; F. Oswald and T.-D. Pryce, *op. cit.*, forme Ludowici Tf, pl. LX, n° 5.

(7) Même forme que la précédente. F. Oswald et T.-D. Pryce la différencient toutefois en la dénommant Ludovici Tg, pl. LX, n° 1.

(8) Ph. Bet, A. Fenet, D. Montineri, *op. cit.*, forme n° 31; F. Oswald and T.-D. Pryce, *op. cit.*, forme Walters 79, pl. LVIII, n° 8, découvert dans le même contexte que le n° 5.

(9) Ph. Bet, A. Fenet, D. Montineri, *op. cit.*, forme n° 36; F. Oswald and T.-D. Pryce, *op. cit.*, forme Drag. 33, pl. LI.

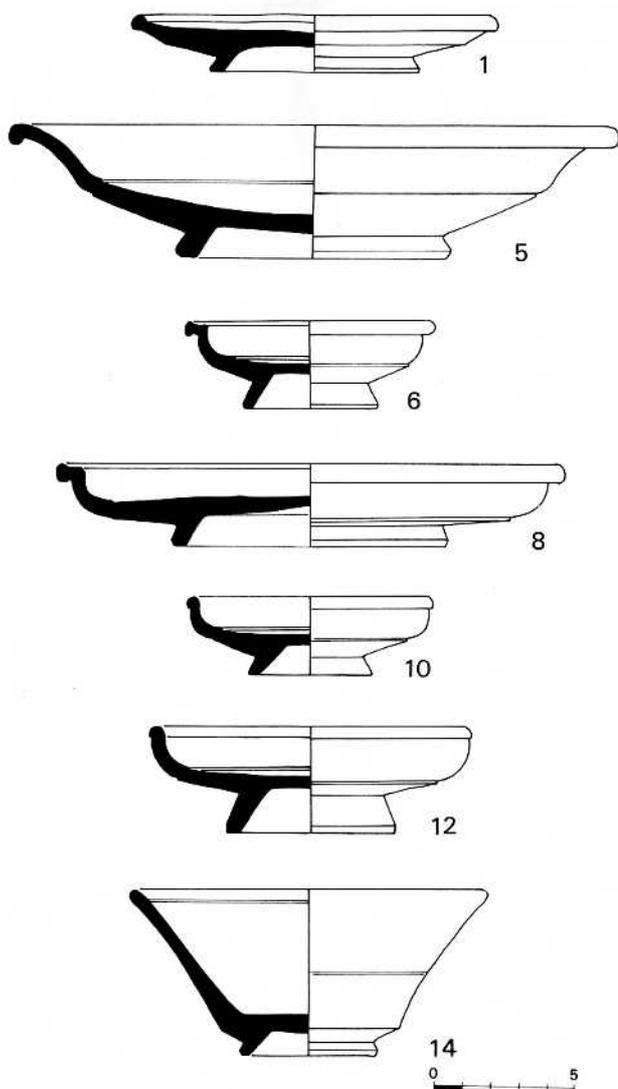


Figure 8. — Sépulture 1. La céramique sigillée.

Caractéristiques

	D. max	D. base	Haut.	Forme	Estampille
n° 1	132	76	18	73	petit cercle
n° 2	130	76	17	73	petit cercle
n° 3	130	75	19	73	petit cercle
n° 4	128	71	18	73	petit cercle
n° 5	220	100	48	43	rosette
n° 6	90	48	32	29	MATTIM
n° 7	93	50	30	29	MATTIM
n° 8	185	100	30	29	...]SF
n° 9	183	93	30	29	QUINTILIANI
n° 10	88	44	29	31	MATTIM
n° 11	89	47	31	31	MATTIM
n° 12	118	60	38	31	MATTIM
n° 13	119	64	38	31	MATTIM
n° 14	130	50	60	36	IVIINIMA

(10) J.-A. Stanfield, G. Simpson, *Les potiers de la Gaule centrale*, Rev. Archéol. Sites, hors série n° 37, 1990, p. 147; Hofmann (B.), *La céramique sigillée*, T.C.F., notice technique n° 10, 1963, Lezoux, n° 207.

Estampilles (fig. 9)

Quintiliani : *Quintilianvs* est un potier du centre de la Gaule surtout connu par sa production de moules utilisés pour fabriquer des vases ornés de forme Drag. 37 et diffusés dans les ateliers de Lezoux, Lubié et Vichy, toujours à la période Hadrien-Antonins. D'autres auteurs placent son activité entre les années 125-150 (10). Outre des moules, cet artisan aurait fabriqué des vases lisses de forme Drag. 31, 18/31 et 33.

Mattim : Cette estampille est reproduite, identique, sur six céramiques, toutes associées deux à deux. F. Oswald situe l'activité de *Mattivs*, potier de Lezoux, à la période Hadrien-Antonins (11). Il aurait surtout fabriqué des formes Drag. 27, 31 et 33.

Ivini ma : Cette estampille avec les deux *ii* mis pour le *e* et les lettres MA liées appartient au potier *Ivvenis*, connu à Lezoux à l'époque de Trajan-Hadrien (12).

...]sf : Il s'agit des deux dernières lettres d'une estampille.

Rosette à sept pétales.



Figure 9. — Sépulture 1. Les estampilles sur sigillée.

□ La céramique commune (fig. 10 et 11)

15 : Assiette aux parois divergentes convexes; lèvres ronde; base annulaire; assise concave; céramique tournée de couleur jaunâtre en surface et sur les cassures; inclusions moyennes de quartz et de mica; surface avec couverte rouge (Haut. : 29 mm; D. max. : 137 mm; D. base : 95 mm; D. ouv. : 130 mm).

16 : Assiette aux parois divergentes convexes; lèvres ronde; base annulaire, assise concave; céramique tournée à pâte de couleur jaunâtre, rouge en surface; quartz régulier en proportion moyenne, traces de mica; surface brute (Haut. : 25 mm; D. max. : 145 mm; D. base : 104 mm; D. ouv. : 38 mm).

(11) F. Oswald, *Index of potters' stamps on terra sigillata, "Samian Ware"*, Margidunum, 1931, p. 196 et p. 404.

(12) F. Oswald, *op. cit.*, p. 156.

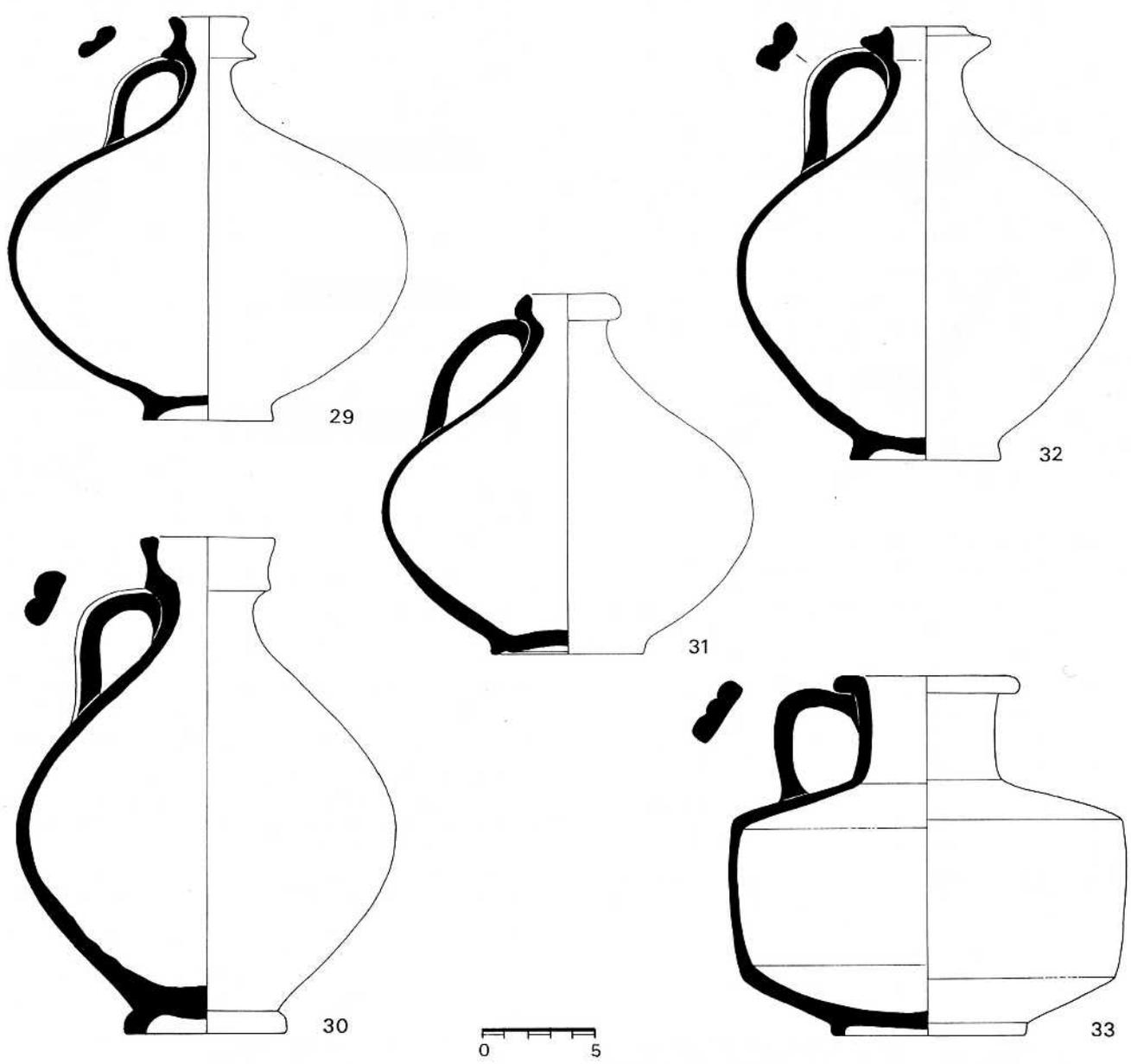
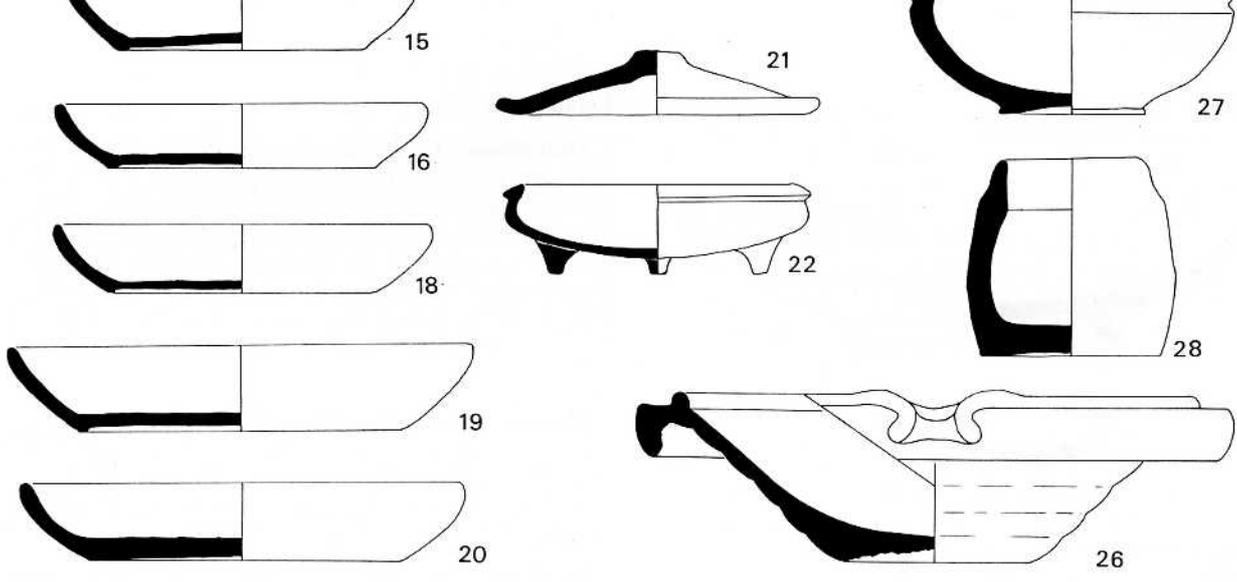


Figure 10. — Sépulture 1. Céramique commune.

L'assiette n° 17, parfaitement identique à la précédente, n'est pas dessinée.

18 : Assiette aux parois verticales; lèvre ronde; base annulaire, assise concave; céramique tournée de couleur orangée en surface et sur les cassures; inclusions fines de quartz régulier en proportion moyenne et de mica; surface avec couverte rouge. Trois cercles concentriques sur le fond interne (Haut. : 26 mm; D. max. : 147 mm; D. base : 104 mm; D. ouv. : 140 mm).

19 : Assiette aux parois divergentes convexes; lèvre ronde; base annulaire, assise concave; céramique tournée de couleur orangée en surface et sur les cassures; inclusions fines de quartz régulier en proportion moyenne et de mica; surface avec couverte rouge (Haut. : 33 mm; D. max. : 181 mm; D. base : 125 mm; D. ouv. : 173 mm).

Toutes les assiettes à base annulaire dégagée par tournassage qui précèdent appartiennent à une série bien connue en Limousin. Généralement revêtues d'une couverte rouge limitée à la surface interne et à l'extérieur de la lèvre, elles s'inspirent probablement, dès le I^{er} s., des céramiques importées dites "à engobe rouge pompéien". Elles sont particulièrement fréquentes vers la fin du II^e s. et perdurent pendant le III^e s. Des céramiques de cette catégorie existent à Eyrein (13), à Saint-Eloy-les-Tuileries (14), à Pontarion (15), à Limoges (16), à Sauviat-sur-Vige (17), etc.

20 : Assiette aux parois divergentes convexes; lèvre ronde; base portante, assise concave; céramique tournée de couleur jaunâtre en surface et sur les cassures; inclusions moyennes de quartz régulier et de mica; surface avec couverte rouge (Haut. : 30 mm; D. max. : 173 mm; D. base : 122 mm; D. ouv. : 164 mm). Cette assiette diffère des précédentes par l'absence de base annulaire remplacée par de simples sillons. Elle est aussi connue à Argenton-sur-Creuse vers la fin du II^e s. (18).

21 : Couvercle aux parois divergentes rectilignes; rebord en méplat débordant, lèvre ronde; bouton de

préhension étiré; céramique tournée de couleur orangée en surface et sur les cassures; inclusions moyennes de quartz régulier et de mica; surface brute (Haut. : 25 mm; D. max. : 125 mm; D. base : 18 mm; D. ouv. : 100 mm). Ce type de couvercle à bouton simplement étiré est connu à Concèze dans une sépulture de la seconde moitié du II^e siècle (19). On le trouve également à Trèves dans le premier quart du II^e s. (20) ou à Vervoz (Belgique) dans le dernier quart du II^e s. (21).

22 : Quatre marmites tripodes identiques, aux parois divergentes convexes en bas, puis verticales rectilignes en haut; rebord triangulaire, lèvre en biseau; pieds coniques; céramique tournée de couleur orangée en surface et sur les cassures; inclusions très fines de quartz et de mica; surface avec couverte. Multiples sillons peu profonds sur toute la base externe (Haut. : 35 mm; D. max. : 120 mm; D. base : 85 mm; D. ouv. : 102 mm). Un exemplaire proche figurait à Concèze dans le mobilier d'une sépulture de la seconde moitié du II^e s. (22).

26 : Mortier aux parois divergentes rectilignes; lèvre ronde; base portante; collerette s'attachant sur le haut de la panse; céramique tournée de couleur orangée en surface et sur les cassures; inclusions très grossières de quartz irrégulier en proportion moyenne et de mica abondant; surface brute. Baguettes sur l'extérieur de la panse (Haut. : 65 mm; D. max. : 230 mm; D. base : 70 mm; D. ouv. : 190 mm). Ce type de mortier existe avec des parois un peu plus obliques à La Chapelle-Taillefert vers le milieu du II^e s. (23) ou à Limoges vers la fin du II^e s. (24).

27 : Bol de forme hémisphérique; rebord en rouleau, lèvre ronde; base élargie, assise concave; céramique tournée de couleur orangée en surface et sur les cassures; inclusions grossières de quartz irrégulier en proportion moyenne et de mica; surface avec couverte rouge (Haut. : 53 mm; D. max. : 128 mm; D. base : 57 mm; D. ouv. : 102 mm). Cette forme est connue à Limoges, probablement au début du II^e s. (25); à Issoire (Puy-de-Dôme) dans la première moitié du II^e s. (26); elle existe aussi en céramique peinte à la

- (13) J.-L. Antignac, La fosse dépotoir du Chambon à Eyrein (Corrèze), *Rev. Archéol. du Centre*, t. 16, fasc. 3-4, 1977, pl. 17, p. 347, n° 48 et n° 49.
- (14) R. Joudoux, La villa gallo-romaine du Boin, *Lemouzi*, n° 55, 1975, p. 247-249, plat n° 21.
- (15) G. Lintz, La nécropole gallo-romaine des Sagnes, commune de Pontarion : premiers résultats, *Mém. de la Soc. des Sc. Nat. et Archéol. de la Creuse*, t. 43, fasc. 2, 1988, p. 235.
- (16) Plusieurs exemplaires se trouvaient dans le comblement de l'égout nord des thermes de la place des Jacobins, associés à du mobilier de l'extrême fin du II^e s. et du début du III^e s. (inédit).
- (17) G. Lintz, Sépultures gallo-romaines de Sauviat-sur-Vige (Haute-Vienne), *Bull. de la Soc. Archéol. et Hist. du Limousin*, t. 106, 1979, p. 17-38. Ces assiettes se trouvaient dans les sépultures 1 et 2.
- (18) J. Allain, R. Albert, Analyse d'un dépôt céramique dans l'enceinte culturelle d'Argentomagus, *Actes du colloque d'Argenton*, 31 mars et 1^{er} avril 1973, éd. *Rev. Archéol. du Centre*, 1975, p. 65-75.

- (19) G. Lintz et G. Roumier, La nécropole gallo-romaine de Concèze, *Trav. d'Archéol. Limousine*, n° 2, 1982, fig. 7, n° 14, p. 71.
- (20) H. Cuppers, Die stadtmauer des römischen Trier und das grabersfeld an der Porta nigra, *Trierer Zeitschrift*, t. 36, 1973, fig. 46, n° 33 b.
- (21) J. Willems, J. Docquier et E. Lauwerijs, Les potiers gallo-belges de Vervoz (Clavier), *Bull. du cercle Archéol. Hesbaye-Condruz*, t. VII, 1967, p. 36, fig. 22.
- (22) G. Lintz et G. Roumier, *op. cit.*, fig. 13, n° 10, p. 80.
- (23) D. Dussot, La Chapelle-Taillefert, La Caure, *Trav. d'Archéol. Limousine*, n° 2, 1982, p. 142-154.
- (24) Plusieurs exemplaires, dont un estampillé *Cosagill*..., se trouvaient dans le comblement de l'égout nord des thermes de la place des Jacobins, associés à du mobilier de l'extrême fin du II^e s. et du début du III^e s. (inédit).
- (25) J. Perrier, La villa de Sainte-Claire à Limoges, *Bull. de la Soc. Archéol. et Hist. du Limousin*, 1963, p. 63-76. Musée municipal de l'Evêché, Inv. Arc. 89.
- (26) Fournier (P.-F.) et Hatt (J.-J.), Tombes à incinération découvertes à Issoire, *Revue d'Auvergne*, t. 58, 1944, n° 7.

fin du II^e s. à Fourneau (Loire) (27), à Bordeaux (28); à Benwil (Suisse) à la fin du I^{er} et II^e s. (29); à Milecastle (G.-B.) vers 140-200 (30).

28 : Gobelet aux parois verticales convexes; rebord aminci, lèvre ronde; base portante, assise concave; céramique non tournée de couleur rouge en surface et sur les cassures; inclusions très grossières de quartz irrégulier abondant et de mica; surface brute (Haut. : 76 mm; D. max. : 80 mm; D. base : 70 mm; D. ouv. : 50 mm). De nombreuses sépultures renferment quelques exemplaires de vases non tournés associés à ces céramiques nettement plus soignées. Une tombe de Saint-Goussaud incluait un vase semblable dans un contexte de la fin du II^e s. (31).

29 : Bouteille de forme elliptique aplatie; encolure rentrante, concave, rebord en parement, lèvre ronde; base annulaire; anse s'attachant sur le haut du col et sur le haut de la panse; céramique tournée; inclusions fines de quartz régulier en proportion moyenne et traces de mica (Haut. : 180 mm; D. max. : 180 mm; D. base : 58 mm; D. ouv. : 12 mm). Une bouteille semblable conservée au musée de Châteauponsac n'est pas datée (32). Dans le Berry, les cols de bouteilles dits "en bobine", particulièrement communs, apparaîtraient dès le I^{er} s. à Vierzon (33). Toutefois, à *Argentomagus*, ils n'apparaissent que dans la seconde moitié ou même la fin du II^e s. (34). C'est d'ailleurs dans des sépultures de la fin du II^e s. qu'ils se retrouvent. Il en est ainsi à Velles, Indre (35), à Giat, Puy-de-Dôme (36), dans la seconde moitié du II^e s. et ils sont encore présents au III^e s. (37).

30 : Bouteille à panse sphéroïde; encolure rentrante, concave, rebord en parement, lèvre convexe; pied en couronne bas aux parois divergentes; anse s'attachant sur le haut du col et sur le haut de la panse; céramique tournée de couleur jaunâtre en surface et sur les cassures; inclusions grossières de quartz irrégulier en proportion moyenne et de mica; surface brute (Haut. : 220 mm; D. max. : 170 mm; D.

base : 73 mm; D. ouv. : 24 mm). En Limousin, ce type de bouteille se retrouve à La Chapelle-Taillefert, avec une base moins élevée, vers le milieu du II^e s. (38) et à Saint-Méard dans le courant du III^e s. (39). Elle est également signalée à Jublains (40).

31 : Bouteille de forme elliptique aplatie; encolure rentrante, concave, rebord épaissi à l'extérieur, lèvre en biseau; base étirée, assise tournée; anse s'attachant sur le haut du col et sur le haut de la panse; céramique tournée de couleur orangée en surface et sur les cassures; inclusions grossières de quartz régulier en proportion moyenne et de mica; surface avec couverte (Haut. : 162 mm; D. max. : 165 mm; D. base : 69 mm; D. ouv. : 21 mm). Cette forme est connue avec une base plus large, mais non datée, à Limoges (41) et en Creuse (42).

32 : Bouteille de forme ovoïde; encolure rentrante, concave, rebord épaissi à l'extérieur, lèvre plate; base annulaire; anse s'attachant sur le haut du col et sur le haut de la panse; céramique tournée de couleur orangée en surface et sur les cassures; inclusions grossières de quartz régulier en proportion moyenne et de mica; surface brute (Haut. : 170 mm; D. max. : 194 mm; D. base : 68 mm; D. ouv. : 23 mm).

33 : Bouteille aux parois divergentes rectilignes en bas, verticales rectilignes puis convergentes convexes en haut; encolure verticale, rectiligne, rebord en rouleau, lèvre convexe; base annulaire; anse s'attachant sur le haut du col et sur le haut de la panse; céramique tournée de couleur orangée en surface et sur les cassures; inclusions moyennes de quartz régulier en proportion moyenne et de mica; surface avec couverte rouge (Haut. : 162 mm; D. max. : 177 mm; D. base : 87 mm; D. ouv. : 48 mm). Une bouteille comparable fut produite à Lezoux, en céramique sigillée, dans la seconde moitié du II^e s. (43).

34 : Bouteille de forme ovoïde; encolure rentrante, concave, rebord triangulaire, lèvre ronde; base étirée;

(27) M. Vaginay et E. Samuel, Le site gallo-romain des Coines, Fourneau (Loire), *Cah. Archéol. de la Loire*, t. 1, 1981, pl. 9, n° 5.

(28) M.-H. et J. Santrot, *Céramiques communes gallo-romaines d'Aquitaine*, C.N.R.S., 1979, p. 92, forme 131.

(29) E. Ettliger, Planches pour la détermination de la céramique gallo-romaine en Suisse, *Eburodunum*, 1, 1975, p. 175-189, fig. 53, n° 43.

(30) J.-P. Gillam, Types of roman coarse pottery vessels in Northern Britain, *Archeologia Aetiana*, 4^e série, t. XXXV, 1967, p. 21, n° 195.

(31) P. Dupuy et Coll., La nécropole de Lavaud, commune de Saint-Goussaud, Creuse, *Rev. Archéol. du Centre*, t. 7, fasc. 2, 1968, pl. III, n° 339, p. 108-109.

(32) Un exemplaire conservé au musée Notre Terroir à Châteauponsac fut découvert à la Bussière-Etable, dans un contexte qui ne doit pas être antérieur à la seconde moitié du II^e s. R. Baubérot, C. Brenot et J. Perrier, Nouvelles découvertes à la Bussière-Etable, commune de Châteauponsac, *Bull. de la Soc. Archéol. et Hist. du Limousin*, t. 92, 1965, p. 53-78.

(33) *Aux origines de Vierzon, restitution d'une histoire oubliée*, Catalogue de l'exposition présentée par la Circonscription des Antiquités Historiques, Vierzon, 12-30 avril 1989, fig. 14.

(34) J. Allain, R. Albert, *op. cit.*, fig. 5, p. 72.

(35) R. Albert, Sépultures par incinération du Plessis (commune de Velles, Indre), *Rev. Archéol. du Centre*, t. XVI, fasc. 3-4, 1977, p. 251-263, pl. II, n° 5.

(36) G. Charbonneau, Nouvelles fouilles aux Puy-de-Voingt (Puy-de-Dôme), *Gallia*, t. XIX, fasc. 1, 1961, p. 226-231, fig. 4.

(37) En particulier à *Argentomagus* où de nombreux exemplaires sont associés à des céramiques du III^e s. (étude en cours).

(38) D. Dussot, *op. cit.*, pl. I.

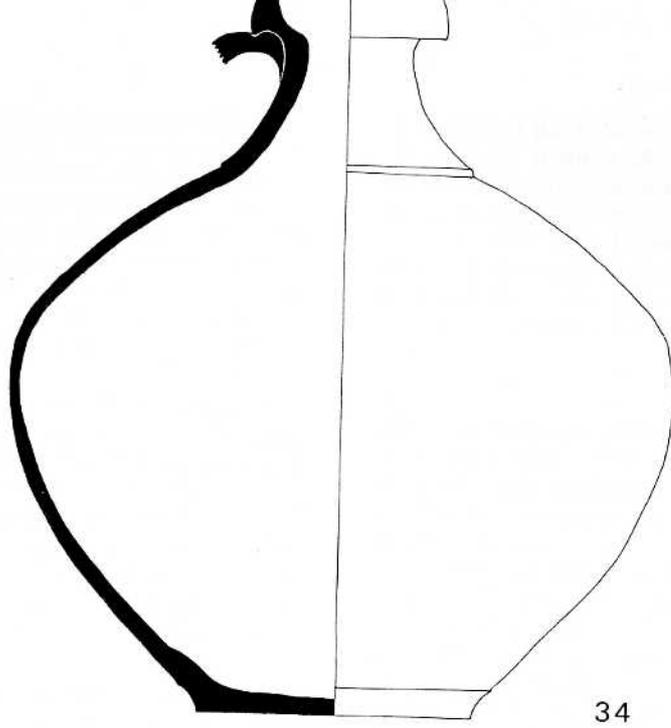
(39) J. Perrier, Sépultures gallo-romaines de Saint-Méard, *Bull. de la Soc. Archéol. et Hist. du Limousin*, t. 97, 1970, p. 31-44.

(40) R. Boissel, R. Diehl et M. Petit, Une nécropole gallo-romaine à Jublains (prospections de 1969), *Bull. de la Comm. Hist. et Archéol. de la Mayenne*, 1969, p. 3-56, pl. IX, tombe 46.

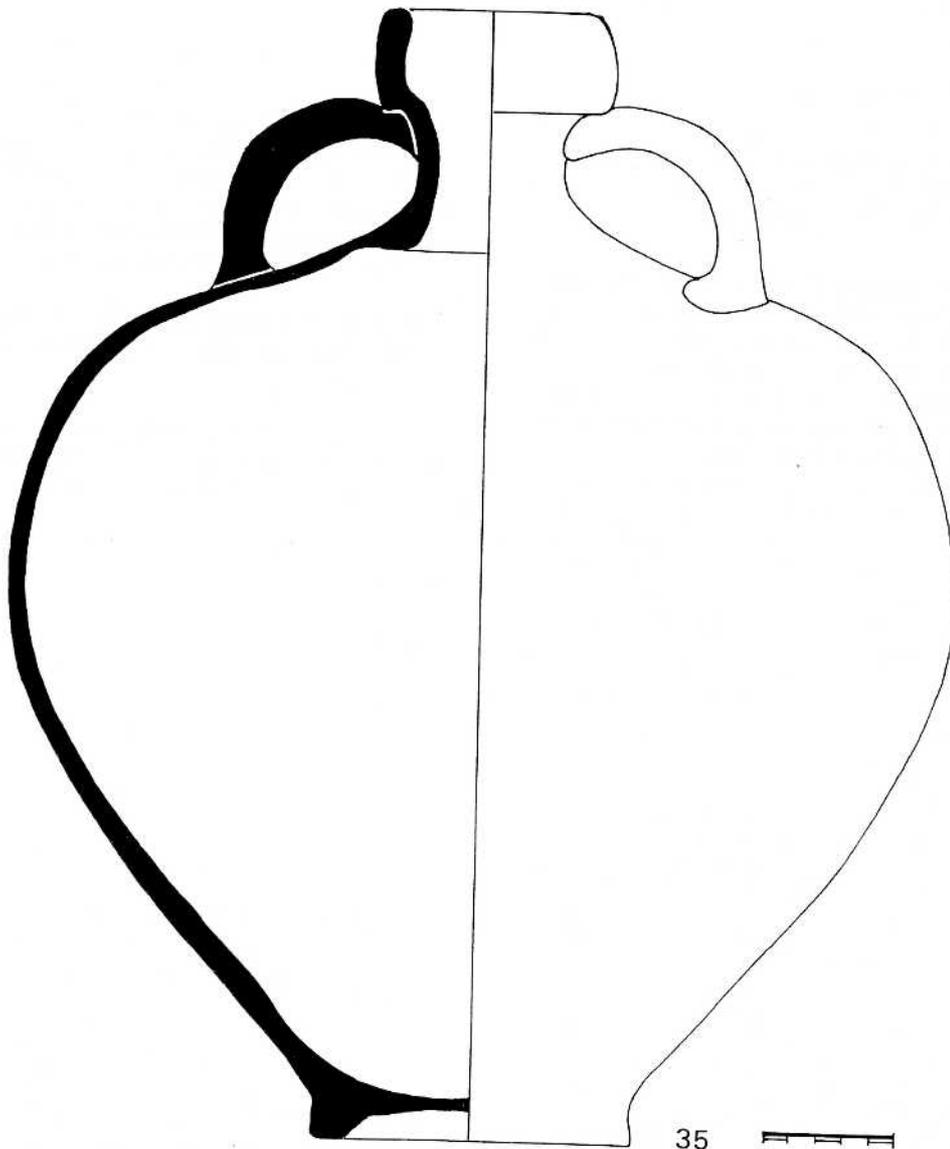
(41) Trouvée près du Pont Saint-Martial en 1889 et donnée au Musée Adrien-Dubouché.

(42) Conservée au musée municipal de Guéret sans indication de provenance.

(43) Ph. Bet, A. Fenet, D. Montineri, *op. cit.*, n° 113.



34



35



Figure 11. — *Sépulture I. Grande bouteille et amphore.*

anse s'attachant sur le haut du col et sur le haut de la panse; céramique tournée de couleur orangée en surface et sur les cassures; inclusions très grossières de quartz irrégulier en proportion moyenne et de mica; surface brut (Haut. : 275 mm; D. max. : 250 mm; D. base : 105 mm; D. ouv. : 30 mm). Un col de bouteille semblable, avec une panse différente, est signalé à Limoges dans un contexte de la fin du I^{er} ou du début du II^e s. (44).

35 : Amphore de forme ovoïde; encolure verticale, concave, rebord en parement, lèvre ronde; base annulaire, assise concave; anse s'attachant sur le haut du col et sur le haut de la panse; céramique tournée de couleur orangée en surface et sur les cassures; inclusions de quartz régulier en proportion moyenne et de mica; surface brute (Haut. : 430 mm; D. max. : 360 mm; D. base : 123 mm; D. ouv. : 82 mm). Ces amphores à fond plat, fabriquées en Gaule, sont l'objet d'études récentes; cet exemplaire se rapproche du type 4 des ateliers de Thésée et Pouillé dont la production se situe dans le courant du II^e s. (45).

□ *Les lampes* (fig. 12).

Quatre lampes, dont trois intactes, se trouvaient dans le résidu de la crémation sans qu'elles soient disposées à un emplacement particulier.

1 : Cette lampe appartient à la série des *firmalampen* (46). Type sans anse, à trois bossètes, en pâte fine, micacée, rendue grise par une réduction dans le bûcher. La couverte est également noircie. Le médaillon central comporte un seul trou de remplissage excentré et la marque d'un second qui n'a pas été perforé; un masque tragique en relief, assez mal venu, occupe le centre de la cuvette, entourée par un bord en relief qui encadre le canal du bec et le trou de la mèche. Sur le fond, trois lettres, trop effacées pour être lues, composaient la marque de fabrique (Dimensions : long. : 75 mm; larg. : 45 mm; haut. : 36 mm). Ce type de lampe apparaît sous les Flaviens et se rencontre jusqu'au IV^e s. (47).

2 : Elle appartient au même type que la précédente mais elle ne possède qu'un seul trou de remplissage excentré et deux bossètes latérales. La pâte fine, micacée, de couleur rose orangée, est revêtue d'une couverte orangée. Un relief très empâté représentant deux gladiateurs combattant au corps à corps orne le médaillon. Au-dessous, marque de fabrique de *Fortis* entourée de trois cercles (48). (Dimensions : long. : 85 mm; larg. : 55 mm; haut. : 31 mm).

3 : Lampe de forme dérivée du type des lampes à volutes dégénérées qui semble apparaître à l'époque flavienne (49). Elle est façonnée dans une pâte fine, rose orangée, revêtue d'une couverte brun-rouge. Un trou de remplissage occupe le centre de la cuvette entourée d'un relief peu prononcé. Les volutes sont réduites à un faible relief situé de part et d'autre du bec. (Dimensions : long. : 70 mm; larg. : 43 mm; haut. : 29 mm).

4 : Lampe du même type que le précédent. Seule la partie inférieure, fortement calcinée, et un fragment du médaillon ont été retrouvés (non dessinée).

□ *Objets métalliques* (fig. 13)

1 : Entrée de serrure circulaire de 135 mm de diamètre munie de quatre trous de fixation. L'encoche en Z permet de manœuvrer une grande clé à panneaux coudés à l'équerre. Les trois parties de la fente sont indispensables au fonctionnement de la serrure qui nécessite une translation de la clé (50).

2 : Plaque rectangulaire de 125 mm sur 45 mm munie d'une encoche sur le milieu de l'un de ses grands côtés.

3 : Gond formé par deux anneaux placés à l'extrémité de tiges permettant la fixation. L'une des tiges était recourbée à 30 mm de l'anneau.

4 et 5 : Deux ferrures façonnées dans un fer de section carrée.

6 : Objet indéterminé.

(44) G. Fouet et J. Perrier, Ruines gallo-romaines du boulevard Gambetta et de la rue Vigne-de-Fer à Limoges (recherches de juin 1962), *Bull. de la Soc. Archéol. et Hist. du Limousin*, t. 98, 1971, p. 25-143, n° 414. Le dessin diffère légèrement de l'original conservé au musée de l'Evêché (Inv. Arch. M. 76). D'autres cols de bouteille de ce type connus en Limousin proviennent de contextes mal datés (peut-être II^e s.).

(45) F. Laubeinheimer, La production d'amphores de deux ateliers de potiers du bassin de la Loire moyenne, *Rev. Archéol. du Centre*, t. 25, 2, 1986, p. 181 et fig. 5, n° 5.

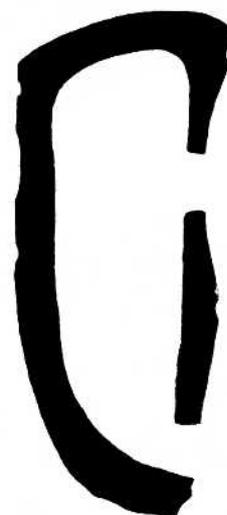
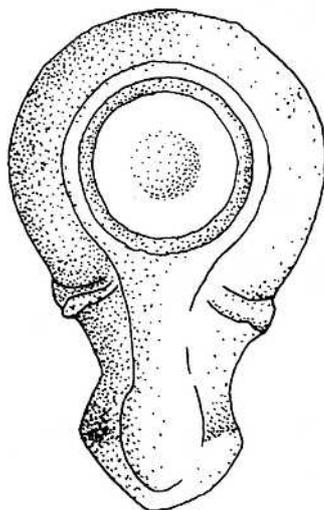
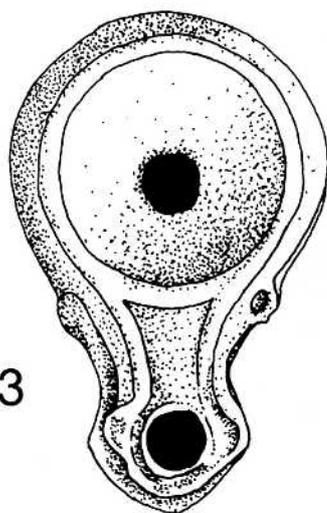
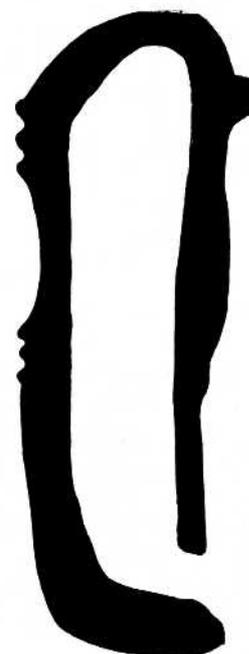
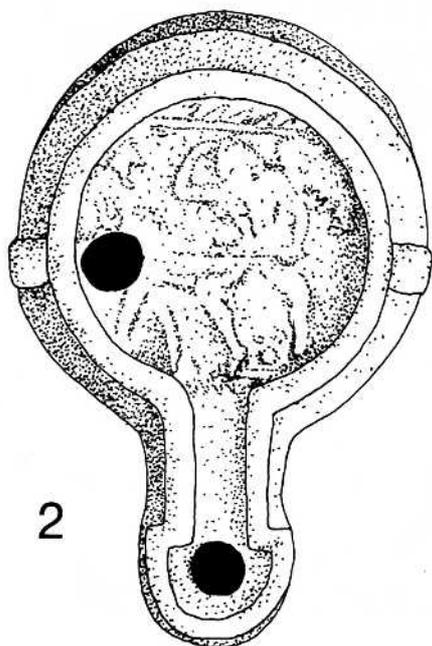
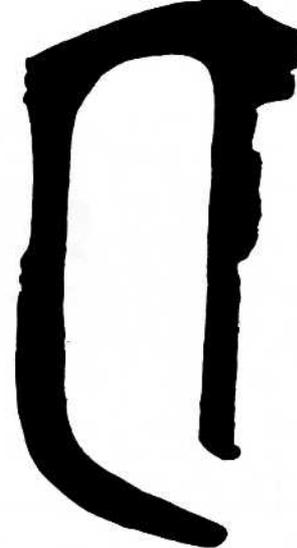
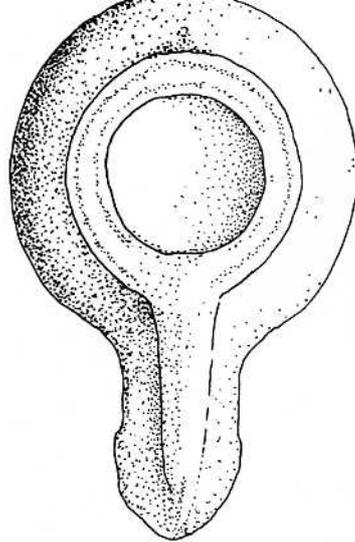
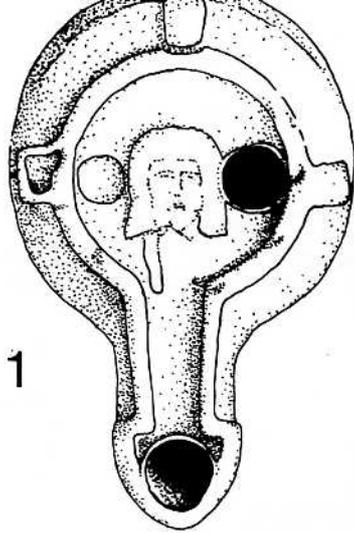
(46) H. Dressel, *C.I.L.*, XV, 2, 1, type V. H.-B. Loeschke, *Lampen aus Vindonissa*, Zurich, 1919, type 9. L. Lerat, *Catalogue des collections archéologiques de Besançon*. I. *Les lampes antiques*, Annales littéraires de l'Université de Besançon, 1954, 5^e série, type A et plus particulièrement le n° 144. M. Ponsich, *Les lampes romaines en terre cuite*, T.C.F., notice technique n° 9, s.d., type 5 A.

(47) L. Lerat, *op. cit.*, p. 24. M. Ponsich, *op. cit.*, fig. 3.

(48) L'atelier de Fortis, situé dans le Modanais, en Italie du nord, a diffusé ses productions dans toute l'Europe où sa marque est la plus répandue. R. Bailly, Essai de classification des marques de potier sur lampe dans la Narbonnaise, *Cahiers Ligures de préhist. et d'Archéol.*, n° 11, 1962, p. 94-96. Cet auteur cite une estampille de ce potier à Limoges; voir également : J. Perrier, *Carte archéologique de la Gaule romaine*, fasc. 14, département de la Haute-Vienne, 1964, n° 161, p. 77.

(49) Lerat, *op. cit.*, 2^e série, type D. Elle paraît assez proche du n° 66 de la pl. VIII et p. 11. Contrairement au précédent, ce type semble peu fréquent. Il n'est pas distingué des lampes à volutes dans les répertoires.

(50) A. Thouvenin, Eléments de serrurerie romaine, *Rev. archéol. de l'Est*, t. XXVIII, fasc. 3-4, 1977, p. 371-375.



0 5 cm

Figure 12. — Sépulture I. Trois des quatre lampes.

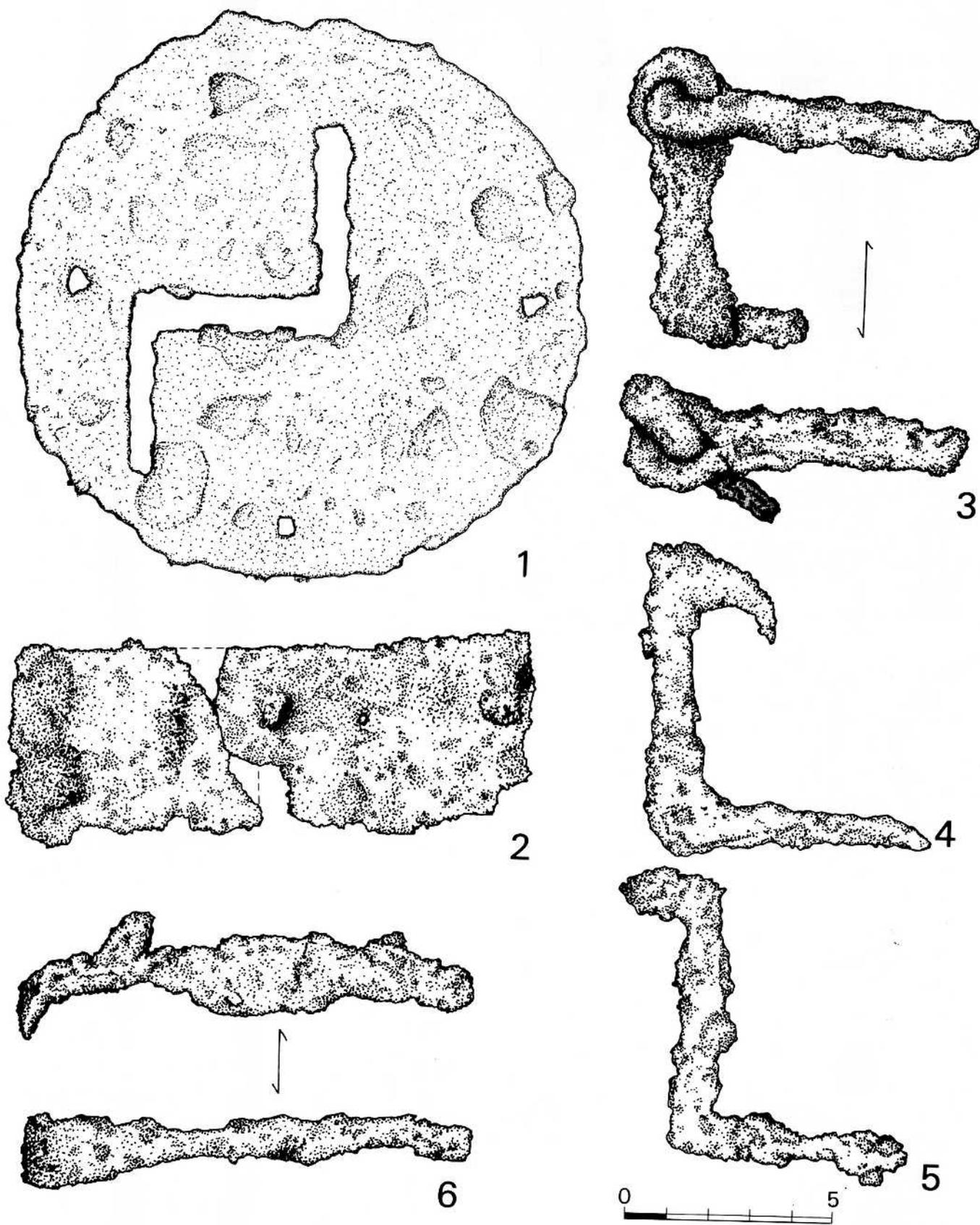


Figure 13. — Sépulture I. Objets en fer.

□ Clous (fig. 14)

Plus de 500 clous, répartis en cinq dimensions, se trouvaient dans le résidu de la crémation. Nombre minimal par longueur : 58 de 95 mm, 115 de 65 mm, 80 de 47 mm, 140 de 36 mm et 167 de 25 mm (la longueur indiquée correspond approximativement à la moyenne de chaque groupe). A noter également la présence de deux clous de chaussures et d'un grand clou à tête hémisphérique creuse d'environ 27 mm de diamètre.

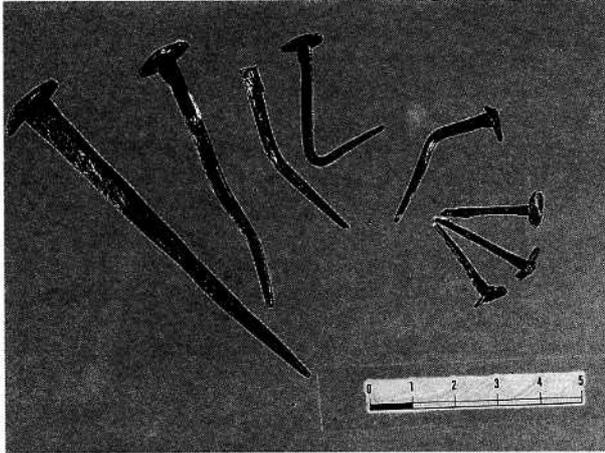


Figure 14. — Sépulture 1. Quelques clous exempts de concrétions d'oxyde.

□ Divers

— Le verre fondu appartient à deux récipients au moins : une coupelle en verre translucide légèrement jaunâtre et un flacon prismatique de couleur verdâtre.

— Le tamisage à l'eau de plusieurs seaux de sédiments prélevés dans le résidu de la crémation a livré un nombre important de graines carbonisées étudiées en annexe par Ph. Marinval.

— Un petit bloc de pierre-ponce de forme irrégulière avec des angles émoussés mesure 60 mm sur 40 mm. Une sépulture de la nécropole de Pontarion (Creuse) a livré un bloc semblable.

— Une monnaie usée, totalement fruste.

SEPULTURE N° 2

Structure de la tombe

La sépulture n° 2, située immédiatement à l'est de la précédente, est constituée par une construction légèrement rectangulaire (3,50 sur 3,30 m pour les dimensions externes et 2 m sur 1,80 pour les dimensions internes). Une bande de terre large de 0,20 m seulement sépare cette structure de la fosse de la sépulture n° 1. La régularité de cette bande montre que la fosse de la sépulture n° 1 a été creusée alors que la structure existait (fig. 3, n° 2 et fig. 6).

Seule la partie nord de l'intérieur de cette structure ne nous a pas semblée perturbée par des travaux récents. Dans la zone sud, un mélange de terre meuble, pierres, débris de mortier et ossements d'animaux apparaît immédiatement sous une couche d'humus. Une concentration de grosses pierres, localisée vers le centre de la structure, appartient à cette couche perturbée par les travaux récents. Epaisse d'une cinquantaine de centimètres, elle repose sur une couche meuble, sombre, charbonneuse, avec des inclusions de mortier blanc.

Dans la partie nord, la couche d'éboulis paraît mieux structurée. Des pierres et des fragments de tuiles, mélangés à de la terre brun clair, apparaissent à 0,35-0,40 m de profondeur (fig. 15). Conservée sur seulement une trentaine de cm de large le long du mur nord, cette couche recouvrait des ossements d'animaux inclus dans de la terre brun-clair située entre 0,50 et 0,60 m de profondeur, sans que cette couche soit nettement séparée de la couche de remblai précédente (fig. 16). Au-dessous, un niveau plus sombre, commun à l'ensemble de la structure, se composait de terre brun foncé mêlée de débris charbonneux. A ce niveau, une cuvette ovale mesurant 1,30 m d'est en ouest et 1 m du nord au sud occupait approximativement le centre de la structure. Elle se composait de terre charbonneuse incluant des débris de mortier, et d'un cercle de pierres de 0,75 m de diamètre, légèrement décentré vers le nord (fig. 17).

La fouille de ce cercle de pierres a montré qu'il constituait la partie supérieure d'une fosse profonde de 0,55 m, comblée de pierres, de débris de mortier, et d'un sédiment charbonneux dans lequel se trouvaient de nombreux débris d'ossements calcinés ainsi que des ossements animaux, en particulier les plus petits. Elle a également livré quelques débris de céramiques, dont plusieurs fragments d'un grand pot en terre grise. A l'ouest et au sud, la limite de la fosse était formée par un sédiment charbonneux très noir et homogène, sans pierres, ossements animaux ou débris de mortier. Ce dépôt, recouvert d'arène granitique, constituait la sépulture dont seule subsistait une partie du résidu de la crémation.

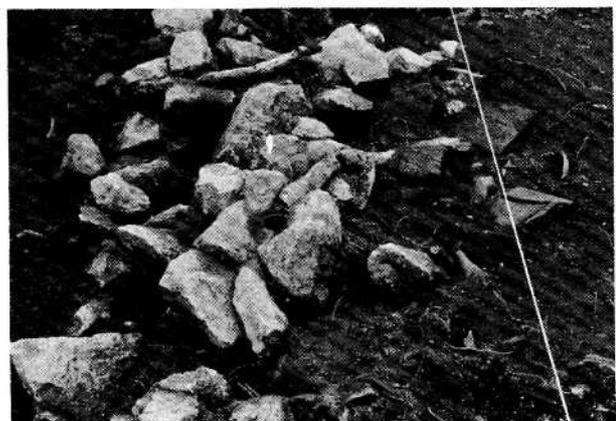


Figure 15. — Vestiges d'éboulis subsistant dans la partie nord de la structure S2. Les pierres recouvraient des fragments de tuiles et une partie des ossements d'animaux.

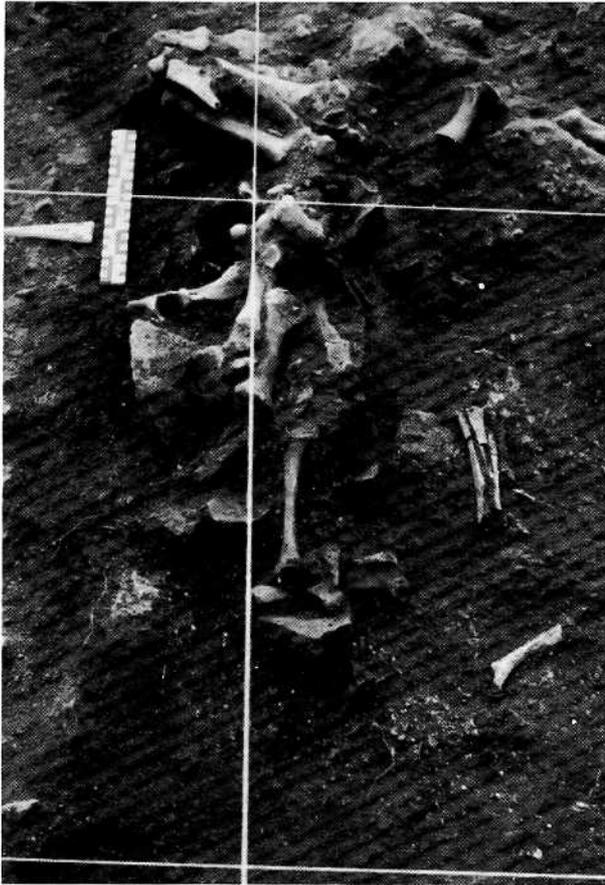


Figure 16. — Ossements d'animaux découverts sous l'éboulis dans la partie nord de la structure S2.

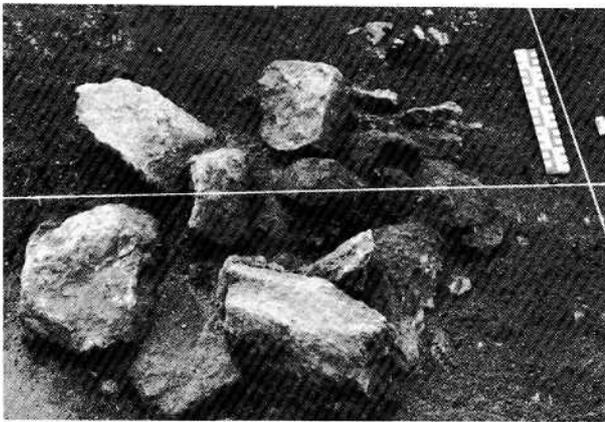


Figure 17. — Pierres entassées en surface de la partie détruite de la fosse de la sépulture 2.

□ Le bâtiment

La fondation, seule conservée, se composait de petites pierres dont la plus grande dimension n'excédait généralement pas 10 centimètres. Ces pierres, mêlées à un mortier maigre, furent déversées dans une tranchée profonde de près d'un mètre dans la partie est et plus étroite à la base qu'au sommet.

Aucun vestige de mur n'a été retrouvé. La présence de pierres, de mortier et de débris de tuiles suggère toutefois l'existence d'une superstructure maçonnée et couverte. Il semblerait que les murs aient été volontairement démontés, peut-être pour récupérer les pierres, ce qui expliquerait la disposition de la couche d'ossements, de l'éboulis qui la surmonte et la présence de nombreux débris de mortier dont certains comportaient l'empreinte de pierres. La sépulture a vraisemblablement été violée à cette époque.

□ La sépulture

Le bâtiment carré abritait une sépulture à incinération constituée d'une fosse de forme quadrangulaire qui mesurait 0,90 m sur 1 m pour une profondeur de 0,45 m. Elle contenait le résidu de la crémation composé de charbons de bois, de débris osseux calcinés, de fragments de verre fondu, de quelques clous, et de très rares tessons de céramiques. Le tamisage des sédiments a, là encore, livré de nombreuses graines carbonisées étudiées en annexe. Une urne cinéraire occupait peut-être l'emplacement perturbé, ce qui expliquerait la forme régulière et limitée de la partie recreusée de la fosse funéraire et la présence de tessons d'un grand vase.

□ Le dépôt annexe 1 (fig. 3, n° 5)

Quelques tessons de céramique et de très nombreux fragments de verre fondu apparaissaient à l'est de la structure carrée, mêlés à de la terre charbonneuse. Ils formaient un amas ovalaire qui mesurait 1,75 m dans son grand axe et 1,40 m dans le plus petit. L'épaisseur conservée de la couche, légèrement charbonneuse, ne dépasse pas 0,10 m. Malheureusement, une piste de chantier passait à cet endroit et une partie du mobilier a pu disparaître, celui restant en place étant fragmenté et inclus dans la terre argileuse tassée par le passage quotidien du rouleau compresseur. Les tessons, de dimension réduite, présentent des angles émoussés et des surfaces érodées, ce qui peut signifier qu'ils n'ont pas été immédiatement enfouis mais simplement déversés à l'est de la structure où ils étaient soumis aux intempéries et au piétinement. Le niveau où ils reposaient correspond d'ailleurs à la surface de circulation antique.

Le mobilier

Le mobilier recueilli à l'intérieur de cette structure est assez réduit. Les quelques tessons découverts hors de la partie subsistante du résidu de la crémation proviennent de terrains remaniés. Ils appartiennent aux mêmes céramiques que celles recueillies dans le dépôt extérieur, montrant la corrélation entre ce dépôt et la sépulture n° 2, mais ils sont en bien meilleur état de conservation : angles vifs et couverture éventuelle conservée. De toute évidence, le mobilier recueilli dans le dépôt extérieur correspond à l'essentiel des objets brisés sur le bûcher d'incinération qui est ici dissocié de la sépulture. Les essais de reconstitution montrent toutefois qu'une part très réduite des céramiques brisées sur le bûcher nous est parvenue, limitant

considérablement les restitutions graphiques puisque seuls deux couvercles et deux tripodes sont dessinés. Le décompte des bords et des bases fait cependant apparaître qu'un minimum de 40 vases y figuraient.

Un petit objet en fer constitué d'une tige plate coudée à angle droit à chaque extrémité fut découvert dans la couche remaniée (51).

□ *La céramique* (fig. 18)

Les couvercles

1 : Couvercle aux parois divergentes convexes; rebord incliné vers l'extérieur, lèvre ronde; bouton de préhension élargi avec assise plane; céramique tournée, très grossière, de couleur gris-bleu en surface et sur les cassures; inclusions en proportion moyenne de quartz et de mica; cuisson très forte; surface avec couverte (Haut. : 35 mm; D. max. : 142 mm; D. base : 34 mm; D. ouv. : 122 mm). Des couvercles de ce type se rencontrent à Limoges à partir de la fin du I^{er} s. (52) mais également à Giat (Puy-de-Dôme) à la fin du II^e s. (53).

2 : Couvercle aux parois divergentes rectilignes; lèvre ronde; bouton de préhension étiré avec assise plane; céramique grossière de couleur jaune en surface et sur les cassures; inclusions en proportion moyenne de quartz régulier et de mica; surface avec couverte brun-rouge (Haut. : 45 mm; D. max. : 156 mm; D. base : 35 mm; D. ouv. : 145 mm). Cette forme est connue à Saint-Martin-Sainte-Catherine (Creuse) vers le milieu du II^e s. (54).

Un autre couvercle possède un bouton de préhension étiré avec parois rectilignes et bord légèrement incurvé. En pâte orangée, grossière et micacée, il présente une surface brute.

Les assiettes

Il est possible de dénombrer quatre assiettes ou plats à parois évasées, légèrement convexes, terminées par une lèvre en biseau ou ronde.

Deux assiettes et deux plats en pâte jaune à inclusions moyennes (quartz et mica) présentent une couverte rouge sur leur surface interne. Une assiette et un plat possèdent une base annulaire, les deux autres une base portante.

Les coupes de forme Drag. 35/36

Un lot d'au moins 16 coupes de forme Drag. 35/36 en pâte jaune orangée constitue la majeure partie de la céramique de ce dépôt. Toutes possèdent une pâte fortement micacée à dégraissant grossier, même très grossier pour un exemplaire de grandes dimensions qui présente des grains de quartz qui atteignent 3 à 4 mm. La plupart d'entre eux portent le décor de feuilles en relief faites à la barbotine qui caractérise cette forme. Lorsque la surface des tessons n'est pas érodée, comme c'est le cas pour quelques tessons recueillis à l'intérieur de la structure, la couverte rouge est assez soignée mais elle diffère toutefois de celle de la sigillée classique par la présence de paillet-

tes de mica très apparentes et une couleur rouge plus soutenue. Peut-être ces céramiques, dont la pâte ne correspond pas à celle d'ateliers connus, ont-elles la même origine que celles rencontrées dans le dépôt 6.

Les bouteilles

Seuls deux cols de bouteilles, l'un triangulaire, l'autre en parement, sont présents.

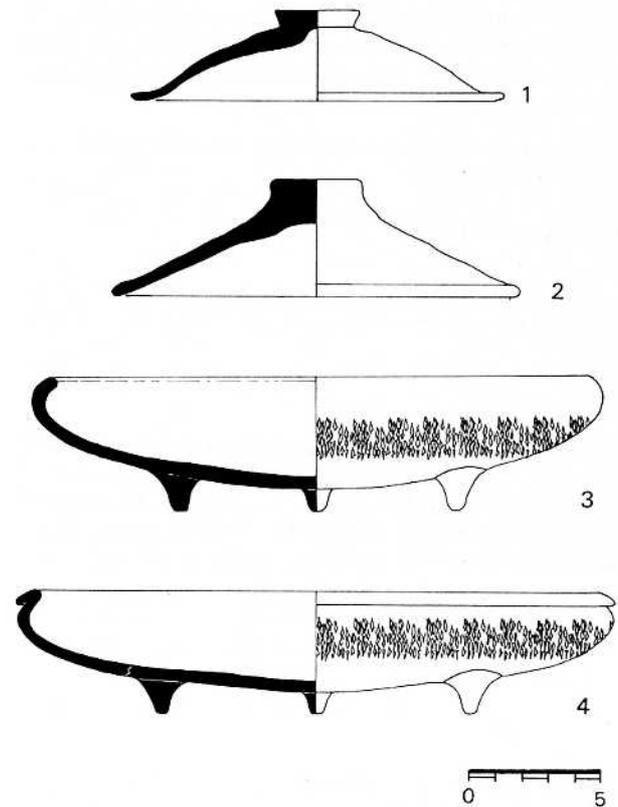


Figure 18. — Dépôt 1. Céramiques reconstituables.

Les tripodes (fig. 18)

3 : Marmite tripode aux parois divergentes convexes; rebord incliné vers l'intérieur, lèvre ronde; pieds coniques verticaux; céramique tournée de couleur orangée; inclusions de quartz régulier en proportion moyenne et de mica; surface avec couverte brun-rouge; le décor présente un guilloché très profond (Haut. : 50 mm; D. max. : 220 mm; D. base : 110 mm; D. ouv. : 200 mm). Un exemplaire similaire est

(51) Un objet similaire se trouvait dans la sépulture n° 4 de Concèze. G. Lintz et G. Roumier, *op. cit.*, fig. 6, n° 4.

(52) G. Fouet et J. Perrier, *op. cit.*, fig. 16.

(53) J. Charbonneau, Découverte d'une sépulture gallo-romaine à incinération près de Chez-Rozet, commune de Giat, *Bull. Hist. et Sc. de l'Auvergne*, t. 64, 1944, fig. 19, p. 121.

(54) Il servait de fermeture à une urne cinéraire découverte au lieu-dit Le Boisseau (inédit).

mentionné à Chaveroches (Allier) dans une sépulture du premier quart du II^e s. (55).

4 : Marmite tripode aux parois divergentes convexes; rebord triangulaire, lèvre convexe; pieds coniques verticaux. Pâte, inclusions et décor sont identiques au précédent (Haut. : 50 mm; D. max. : 240 mm; D. base : 120 mm; D. ouv. : 220 mm). Deux autres tripodes ressemblent fortement à ce dernier. Ces quatre tripodes furent probablement fabriqués dans un des ateliers de la région de Lezoux.

Trois autres exemplaires présentent un bord, rentrant et épaissi à l'intérieur, terminé par une paroi fortement convexe. Leur pâte jaune clair est abondamment dégraissée par du quartz moyen.

Un huitième tripode possède un bord fin épaissi vers l'extérieur.

Les pots

Un tesson appartient à un vase à parois fines orné de guillochis, deux autres à des pots de petites dimensions.

□ La verrerie

Le verre fondu est particulièrement abondant. Il provient pour l'essentiel du dépôt mais il était également présent dans la fosse de la sépulture. Bien que la grande majorité des fragments soient informes, quelques détails et les différences de teinte du verre indiquent la présence d'un nombre important de récipients, certains en verre très épais, bleu soutenu ou verdâtre, d'autres en verre plus fin. Quelques fragments attestent la présence de bouteilles à panse prismatique mais d'autres formes sont également représentées.

□ Le métal

Seuls quelques clous étaient présents dans le dépôt. Une vingtaine se trouvaient dans la sépulture, mêlés au résidu de la crémation.

SÉPULTURE N° 3

La tombe

La sépulture n° 3 était constituée par une incinération dans une urne en verre, déposée dans une structure circulaire. Des offrandes et un dépôt de céramiques brisées sur le bûcher appartenaient en outre à cette sépulture.

□ La structure

Lors du premier examen des lieux, la partie de la structure visible dans le fossé évoquait une vaste fosse comblée de pierres. Le dégagement de l'ensemble a

montré qu'il s'agissait d'une structure annulaire mesurant en moyenne 4,50 m de diamètre extérieur et 2,75 m de diamètre intérieur. Sa face supérieure suit la déclivité naturelle du terrain et apparaît immédiatement sous la terre végétale, ce qui suggère que les labours l'ont écrétée. La largeur de l'anneau varie entre 0,70 m au sud et 0,85 m au nord. Sur toute la hauteur conservée du muret, qui atteint 0,90 m, les pierres, disposées en vrac, sans aucune trace de mortier, paraissent avoir été déversées dans une tranchée. Il s'agit de pierres brutes et de dimensions variées. Les plus petites s'insèrent entre les plus grosses dont les dimensions sont très supérieures à celles de la fondation de la structure carrée; elles peuvent atteindre 0,80 m de long (fig. 19).

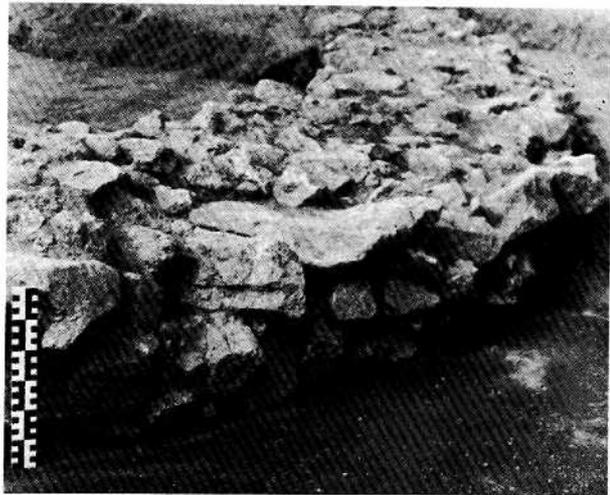


Figure 19. — Sépulture 3. Aspect de la partie externe de l'anneau de pierres. Noter l'absence de parement.

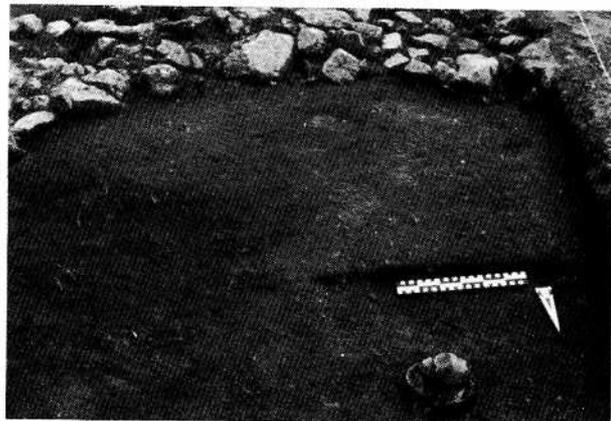


Figure 20. — Sépulture 3. L'urne en verre isolée au centre de la structure annulaire.

□ La sépulture

A l'intérieur de la structure circulaire, légèrement excentrée vers le sud-ouest, une urne en verre se trouvait immédiatement au-dessous de la terre végétale (fig. 20). C'est un vase en verre brun fermé par un

(55) P.-Y. Genty, P. Abauzit et H. Duday, Deux nouvelles sépultures par incinération d'époque gallo-romaine sur la commune de Chaveroches (Allier), *Rev. du Gévaudan, des Causses et des Cévennes*, t. 22, 1976, p. 71-104, tombe II, n° 10.

autre en verre bleuté, placé directement dans la terre brun-jaune, sans fosse discernable, sans aucune trace du résidu de la crémation et sans protection, écrasé par le poids des terres (fig. 21). Sa base reposait sur une couche un peu plus claire contenant des graviers. La stratigraphie et l'étude des niveaux de circulation autour de l'ensemble des structures indiquent que l'urne était simplement déposée dans la terre superficielle. Il est probable que de la terre rapportée la recouvrait, formant peut-être un tertre au-dessus de l'urne et de l'anneau de pierres.

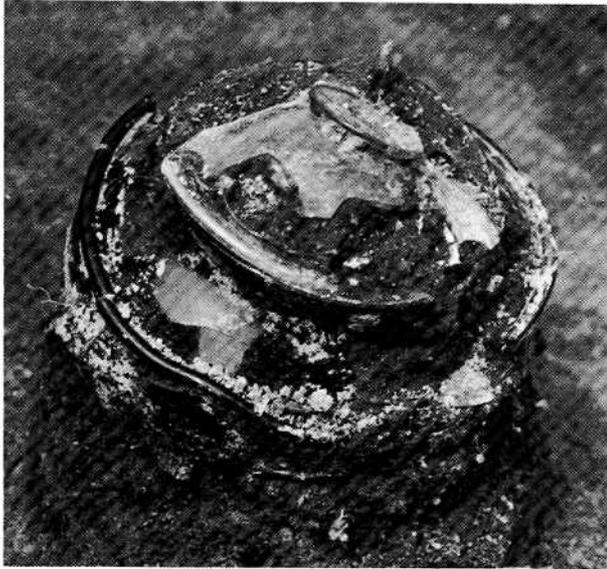


Figure 21. — Sépulture 3. Détail de l'urne en verre et de son couvercle écrasés par le poids des terres.

□ Les offrandes

Trois petits vases à offrande étaient disposés au nord et à l'extérieur de la structure, contre le mur, sous une grosse pierre longue de 0,85 m et large de 0,25 m. Contrairement à l'urne, ils reposaient dans une fosse longue de 0,80 m, large de 0,50 m et profonde d'environ 0,30 m par rapport au niveau de circulation antique. Un fragment de tuile fermait deux d'entre eux, retrouvés totalement vides (fig. 22). Ils pouvaient par conséquent contenir des éléments périssables.

□ Le dépôt annexe 2

Un second dépôt de céramiques, mis au jour à l'angle sud-est de la structure carrée, était nettement séparé du précédent par une bande stérile large de 0,70 m (fig. 3, n° 6). Il s'agissait également d'une poche ovalaire de 1,40 m de long, de 1 m de large et d'une épaisseur maximale de 0,10 m recouverte par une couche d'arène granitique offrant l'apparence du sol naturel. A l'intérieur, des fragments de céramiques pouvant représenter le quart ou même la moitié d'un vase reposaient à plat, divisés en de nombreux tessons. Certaines cassures fraîches résultaient du passage des engins de terrassement, mais la majorité d'entre elles paraissaient anciennes et érodées. En outre, la paroi

oblique de plusieurs fragments du grand plat (fig. 25, n° 12), reposait à l'horizontale, dans le prolongement des tessons appartenant au fond. Ces observations suggèrent un bris par piétinement alors même que les tessons se trouvaient à l'air libre ou enfouis à faible profondeur. Il faut toutefois observer que les céramiques de cet ensemble se trouvent moins dispersées et moins érodées que celle du dépôt n° 5. Il est possible que les travaux de terrassement nécessités par la construction de la structure carrée aient recouvert les débris de céramiques d'une couche de granit arénisé qui les a dissimulés.

Ce dépôt, coupé par la fondation de l'angle de la structure bâtie de la sépulture n° 2, en a donc précédé la construction. L'étude de la céramique montre d'ailleurs son antériorité. Bien qu'il ne possède pas de lien direct avec la sépulture n° 3, nous pensons le rattacher à cette sépulture. Plusieurs observations conduisent à cette hypothèse :

— L'absence de dépôt de résidu de la crémation dépendant directement de la sépulture 3 paraît illogique.

— La liaison observée entre la sépulture 2 et le dépôt 1 (fig. 3, n° 5) découvert un peu plus au nord nous incite à adopter, pour la sépulture 3, le même schéma de structure bâtie auquel est associé un dépôt extérieur.

— Quelques poches légèrement charbonneuses avec des tessons appartenant aux mêmes céramiques que celles recueillies dans le dépôt 2 (fig. 3, n° 6) forment une nappe discontinue jusqu'aux petits vases à offrande (fig. 3, point 4).

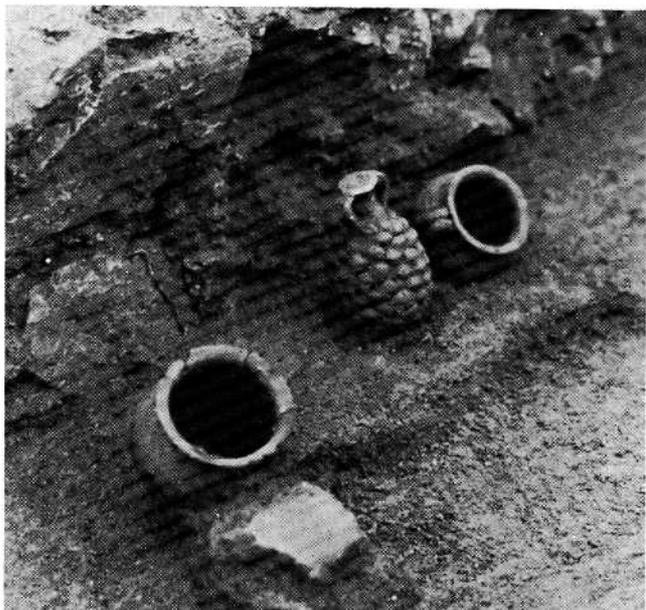


Figure 22. — Petits vases à offrandes placés dans une fosse à l'extérieur de l'anneau de pierres, au nord de la sépulture 3.

Le mobilier

□ L'urne et son couvercle (fig. 23)

L'urne cinéraire, légèrement dissymétrique, est fabriquée dans un verre de couleur brune qui renferme de grosses bulles. La panse ovoïde, très ouverte, repose sur une base annulaire haute de 10 mm, non rapportée, obtenue par enfoncement et repli de l'extrémité de la paraison. Un cordon de verre souligne la liaison panse/encolure. Cette dernière, rentrante et concave, se termine par un bord épaissi, légèrement retourné vers l'extérieur (Diam. max. : 160 mm ; Haut. : 165 mm).

Le récipient utilisé pour la fermer est un vase en verre bleuté aux parois extrêmement fines, incluant de petites bulles, retourné sur l'ouverture de l'urne. Il appartient à la même forme que cette dernière, avec toutefois des proportions plus trapues (Diam. max. : 108 mm ; Haut. : 85 mm).

Tous deux n'appartiennent à aucun type de verrerie répertorié. Par contre, leur forme évoque certaines céramiques qui se retrouvent en Creuse et surtout en Berry (Châteaumeillant et Argenton-sur-Creuse). L'exemplaire le plus ressemblant est un vase en terre découvert à La Bussière-Etable et conservé au musée de Châteauponsac. Une urne cinéraire en verre brun, également de forme originale, a été récemment découverte en Creuse, près de Gioux, associée à des céramiques sigillées de forme Drag. 35/36 (56).

□ La céramique des offrandes (fig. 24)

1 : Pot de forme sphérique ; rebord incliné vers l'extérieur, lèvre ronde ; base élargie, assise concave ; céramique tournée de couleur gris-bleu en surface et sur les cassures ; inclusions moyennes de quartz régulier en proportion moyenne et de mica ; surface brute (Haut. : 93 mm ; D. max. : 92 mm ; D. base : 42 mm ; D. ouv. : 72 mm).

2 : Pichet de forme sphérique ; encolure rentrante, concave, rebord incliné vers l'extérieur, lèvre triangulaire ; base cylindrique, assise concave ; anse s'attachant sur le haut du col et sur le haut de la panse ; céramique tournée de couleur gris-bleu en surface et sur les cassures ; inclusions de quartz régulier en proportion moyenne et de mica ; surface brute. Un sillon limite le haut de la panse du col (Haut. : 77 mm ; D. max. : 94 mm ; D. base : 40 mm ; D. ouv. : 56 mm). Une forme semblable signalée à La Chapelle-Taillefert (Creuse) date du milieu du II^e s. (57).

3 : Petite amphore piriforme ; encolure verticale, concave, rebord aminci, lèvre en biseau ; base annulaire ; deux anses opposées s'attachant sur le haut du col et sur le haut de la panse ; céramique moulée de couleur jaunâtre en surface et sur les cassures ; inclu-

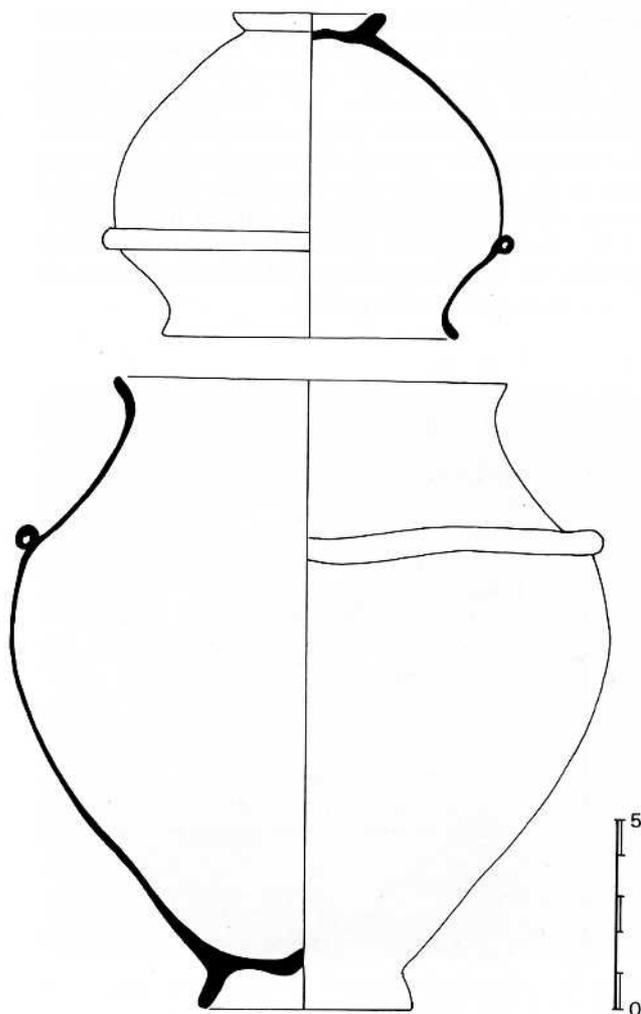


Figure 23. — Sépulture 3. Dessin de l'urne en verre et de son couvercle.

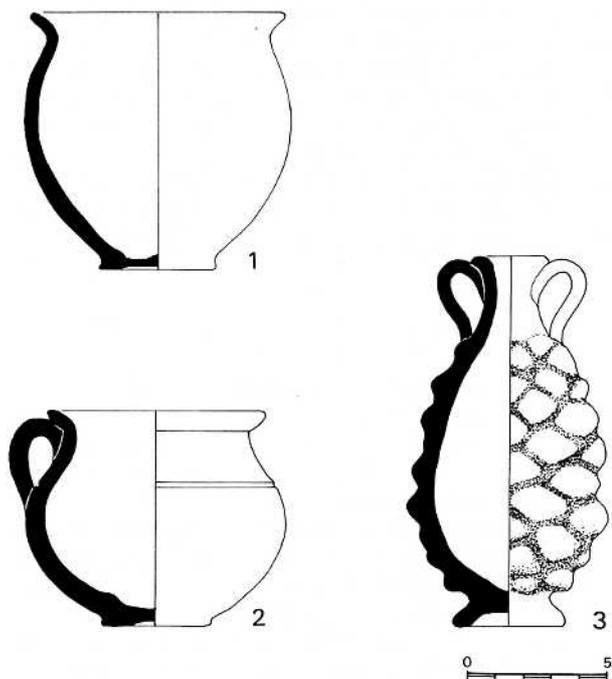


Figure 24. — Sépulture 3. Dessin des trois petits vases à offrandes.

(56) J.-F. Durieux, P. Courty, B. Daubigney, Les structures gallo-romaines de Cubeyne, commune de Gioux, *Mém. de la Soc. des Sc. Nat. et Archéol. de la Creuse*, t. 42, fasc. 2, 1985, p. 275-276.

(57) D. Dussot, *op. cit.*, pl. I, B.

sions très fines et traces de mica ; surface avec couverte brune. Bossettes donnant l'aspect d'une pomme de pin (Haut. : 133 mm ; D. max. : 72 mm ; D. base : 41 mm ; D. ouv. : 10 mm). La panse de ce petit vase, figurant une pomme de pin, a été fabriquée par moulage en deux parties assemblées à la barbotine. Les traces de cette opération, en partie dissimulées par une retouche à l'ébauchoir, apparaissent distinctement à la verticale des anses. Le col, les anses et la base paraissent façonnés séparément. Des vases semblables, fabriqués dans la vallée de l'Allier dans la seconde moitié du I^{er} s. et dans le II^e s., sont signalés en Aquitaine (58).

□ *La céramique du dépôt (fig. 25)*

La céramique sigillée

1 : Assiette aux parois divergentes rectilignes de forme Drag. 15/17. Pâte et couverte de couleur brune, avec inclusions très fines, sans mica. Mouluration de la paroi externe (Haut. : 37 mm ; D. max. : 260 mm ; D. base : 135 mm ; D. ouv. : 250 mm). Cette forme apparue sous Auguste disparaît avant la fin du I^{er} s. (59).

2 : Cette assiette aux parois divergentes convexes, lèvre ronde et base portante avec assise plane, n'appartient à aucune forme répertoriée. Elle est toutefois à rapprocher d'une forme rare connue à Montans (Tarn) entre les années 5 et 40 de notre ère (60). Pâte et couverte de couleur brune avec des inclusions très fines, sans mica (Haut. : 30 mm ; D. max. : 130 mm ; D. base : 90 mm ; D. ouv. : 120 mm).

3 : Bol de forme Drag. 35/36 (61). Céramique de couleur brune en surface et sur les cassures avec inclusions très fines et absence de mica ; surface avec couverte (Haut. : 34 mm ; D. max. : 90 mm ; D. base : 38 mm ; D. ouv. : 66 mm). La pâte présente les caractéristiques de celle de la sigillée du sud de la Gaule.

Ces trois céramiques possèdent les caractéristiques de véritable sigillée provenant vraisemblablement des ateliers du sud de la Gaule. Les suivantes traduisent davantage des imitations qui copient les formes sans maîtriser la technologie de la fabrication. Les pâtes, abondamment micacées, de couleur jaunâtre, renferment un dégraissant quartzueux dont les dimensions excèdent le demi-millimètre. La couverte, plus claire et plus épaisse que celle des sigillées, ressemble à celle

des céramiques simplement enduites. Il est actuellement impossible de déterminer le lieu de fabrication de ces produits. Tout au plus peut-on signaler qu'elles diffèrent des productions précoces des ateliers de Lezoux ou même de ceux de Brive (rens. Ph. Bet et J.-L. Tilhard).

4 : Petit bol de forme Drag. 35. Céramique à pâte jaunâtre en surface avec des inclusions de quartz régulier en proportion moyenne et mica abondant ; surface avec couverte. Des feuilles dessinées à la barbotine ornent la face supérieure du bord (Haut. : 45 mm ; D. max. : 115 mm ; D. base : 55 mm ; D. ouv. : 92 mm). Un second exemplaire possède les mêmes caractéristiques et des dimensions comparables.

5 : Cette coupe de forme Drag. 36 (62) possède les mêmes caractéristiques que le vase précédent (Haut. : 35 mm ; D. max. : 165 mm ; D. base : 80 mm ; D. ouv. : 137 mm). Trois autres présentent les mêmes caractéristiques et des dimensions comparables.

6 : Assiette de forme Drag. 18 aux parois divergentes convexes peu élevées avec léger rebord en rouleau, fond plat légèrement ombiliqué (63). Pâte de couleur jaunâtre revêtue d'une couverte brun rouge avec des inclusions fines de quartz régulier en proportion moyenne et de mica abondant. Deux cercles marquent le fond interne (Haut. : 36 mm ; D. max. : 156 mm ; D. base : 84 mm ; D. ouv. : 145 mm). Un autre fond peut appartenir à une forme semblable.

7 : Bol aux parois bilobées à rebord en rouleau de forme Drag. 27 (64). Pâte de couleur jaunâtre revêtue d'une couverte brun-rouge avec des inclusions moyennes de quartz régulier et de mica abondant. Un filet souligne la base du pied (Haut. : 38 mm ; D. max. : 76 mm ; D. base : 34 mm ; D. ouv. : 67 mm).

8 : Bol identique au précédent (Haut. : 50 mm ; D. max. : 120 mm ; D. ouv. : 108 mm). Un autre, un peu plus petit, n'est pas dessiné.

La céramique commune :

9 : Plat aux parois divergentes convexes avec base simple munie d'un anneau porteur situé entre le centre et la périphérie. Céramique tournée de couleur jaunâtre en surface et sur les cassures ; inclusions fines de quartz régulier en proportion moyenne et de mica ; surface revêtue d'un enduit rouge à l'intérieur et

(58) M.-H. et J. Santrot, *op. cit.*, forme 378, p. 172.

(59) Morphologiquement, cette forme est à rapprocher du n° 17, pl. XLII d'Oswald (*op. cit.*, 1920) datée de la première moitié du I^{er} s. ; elle est également produite à Lezoux jusqu'aux Flaviens : Ph. Bet, *op. cit.*, n° 66, p. 44.

(60) Th. Martin, Montans, dans « La terre sigillée gallo-romaine. Lieux de production du Haut-Empire : Implantation, produits, relations », *Doc. d'Archéol. Française*, n° 6, 1986, n° 18, fig. 4, p. 62.

(61) Cette forme apparaît sous Claude dans les ateliers du sud de la Gaule, et au début des Flaviens à Lezoux d'où elle disparaît du

répertoire des potiers dans la seconde moitié du II^e s. F. Oswald, *op. cit.*, pl. LIII, n° 7 ; Ph. Bet, *op. cit.*, n° 14, p. 39, ne fait aucune distinction entre les deux formes.

(62) Seules les proportions distinguent cette forme de la précédente. F. Oswald, *op. cit.*, pl. LIII, n° 3 ; Ph. Bet, *op. cit.*, n° 14, p. 39.

(63) Cette forme, commune durant tout le I^{er} s., était encore fabriquée à Lezoux vers le milieu du II^e s. F. Oswald, *op. cit.*, pl. XLV, n° 17 ; Ph. Bet, *op. cit.*, n° 58, p. 42.

(64) F. Oswald, *op. cit.*, pl. XLIX ; Ph. Bet, *op. cit.*, n° 28, p. 40. Connue à Lezoux depuis Tibère-Claude, ce type se rencontre jusque vers le milieu du II^e s.

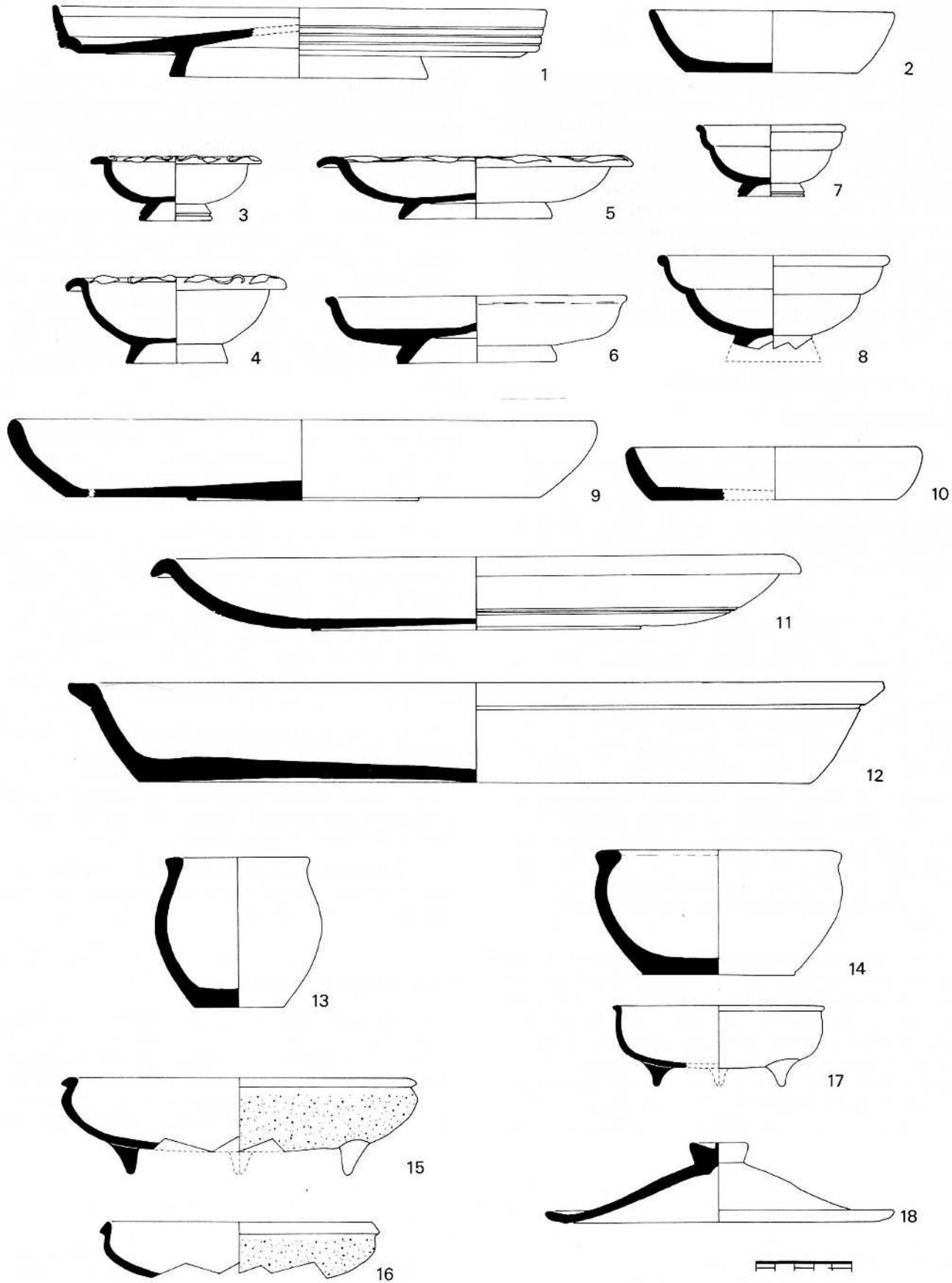


Figure 25. — La céramique sigillée et commune du dépôt 2.

engobée à l'extérieur. En outre, l'assise est revêtue de sable (Haut. : 42 mm; D. max. : 310 mm; D. base : 245 mm; D. ouv. : 290 mm). Jusqu'à présent, de telles assiettes ou plats à couverte interne rouge restaient inconnus en Limousin dans des contextes antérieurs au milieu du II^e s., bien que quelques assiettes à enduit rouge creux soient connues dans des niveaux du milieu du I^{er} s. (65). Ces céramiques deviennent par contre très communes en Limousin à partir de la fin du II^e s. Dans le nord de la Gaule, les assiettes de ce type apparaissent vers les années 70 et se rencontrent encore au milieu du III^e s. (66).

10 : Assiette aux parois divergentes convexes; lèvre convexe; base portante, assise plane; céramique tournée de couleur grise en surface et sur les cassures; inclusions grossières de quartz et mica; surface brute (Haut. : 28 mm; D. max. : 155 mm; D. base : 130 mm; D. ouv. : 145 mm). Forme connue Boulevard Gambetta à Limoges dans la seconde moitié du I^{er} s. (67).

11 : Plat aux parois convexes très évasées; rebord pendant, lèvre triangulaire; base annulaire à peine marquée; céramique tournée de couleur jaunâtre en surface et sur les cassures; inclusions fines de quartz régulier en proportion moyenne, de mica et de nodules d'oxyde de fer; surface engobée, orangée. Deux sillons ornent la paroi externe (Haut. : 38 mm; D. max. : 340 mm; D. base : 170 mm; D. ouv. : 310 mm). A Saintes (Charente-Maritime), cette forme se rencontre dans un contexte daté des années 70-80 (68). A Chaveroches (Allier), un exemplaire n'est pas daté (69), mais deux autres proviennent d'une sépulture du premier quart du II^e s. (70). En Grande-Bretagne, cette forme, importée d'Auvergne, existe dans des niveaux de la seconde moitié du I^{er} s. (71).

12 : Grand plat aux parois divergentes rectilignes; rebord en méplat débordant souligné par un filet, lèvre plate; base portante, assise plane; céramique tournée à pâte de couleur noire, orangée en surface; inclusions grossières de quartz régulier abondant et de mica; surface avec revêtement micacé dont seules quelques traces subsistent (Haut. : 55 mm; D. max. : 460 mm; D. base : 360 mm; D. ouv. : 425 mm). Forme semblable à Roanne (Loire), dans le second quart du I^{er} s. (72). A noter que les assiettes et plats à bord horizontal externe sont communs jusque sous les Flaviens. Ils deviennent ensuite plus rares pour réapparaître au Bas-Empire.

13 : Pot de forme sphérique; encolure verticale, concave, rebord épaissi à l'extérieur, lèvre plate; base portante, assise plane; céramique non tournée de couleur orangée en surface et sur les cassures; inclusions très grossières de quartz irrégulier en proportion moyenne et de mica (Haut. : 78 mm; D. max. : 88 mm; D. base : 48 mm; D. ouv. : 56 mm).

14 : Bol aux parois divergentes convexes; rebord épaissi sur deux faces, lèvre convexe; base portante, assise plane; céramique non tournée à pâte de couleur noire, orangée en surface; inclusions grossières de quartz irrégulier en proportion moyenne et de mica; surface raclée (Haut. : 65 mm; D. max. : 139 mm; D. base : 80 mm; D. ouv. : 100 mm). Ces deux dernières céramiques, non tournées, évoquent les céramiques précoces ou, au contraire, des céramiques du Bas-Empire. Précisons toutefois que les céramiques façonnées à la main ont existé pendant toute la période romaine.

15 : Marmite tripode de forme hémisphérique; rebord triangulaire, lèvre ronde; pieds coniques; céramique tournée de couleur orangée en surface et sur les cassures; inclusions fines de quartz régulier en proportion moyenne et de mica; surface sablée et engobée (Haut. : 51 mm; D. max. : 185 mm; D. base : 115 mm; D. ouv. : 167 mm). Cette forme s'est rencontrée à Argentomagus sous Claude/Néron (73) et à Lyon entre 70 et 100 (74). On la trouve également à Alésia dans la période comprise entre le règne de Domitien et le début de celui de Trajan (75). Le n° 16, ainsi qu'un autre tripode non dessiné, possèdent les mêmes caractéristiques.

17 : Marmite tripode à parois fines de forme hémisphérique; rebord épaissi à l'extérieur, lèvre convexe; pieds coniques; céramique tournée avec inclusions très fines de quartz régulier, absence de mica; surface avec couverte (Haut. : 42 mm; D. max. : 112 mm; D. base : 70 mm; D. ouv. : 100 mm). Par suite de son exposition au feu, la pâte a pris une couleur verdâtre. De tels tripodes furent fabriqués dans des ateliers de Lezoux où ils ne représentent toutefois qu'une infime partie des céramiques à paroi fine. Ce type de production aurait débuté dans le dernier quart du I^{er} s. et se serait développé dans le premier quart du II^e s. (76).

18 : Couvercle aux parois divergentes rectilignes avec rebord légèrement relevé et lèvre ronde; bouton de préhension élargi et légèrement concave; cérami-

(65) Par exemple aux Mazières, commune de Gourdon-Murat (Corrèze). Inédit.

(66) S.-J. de Laet, H. Thoen, Etude sur la céramique à enduit rouge pompéien de la nécropole gallo-romaine de Blicquy (Hainaut). *Helinium*, t. IX, fasc. 1, 1969, type 5.

(67) J.-P. Loustaud, Vestiges gallo-romains du boulevard Gambetta à Limoges (1962-1965). *Bull. de la Soc. Archéol. et Hist. du Limousin*, t. 98, 1971, fig. 31, n° 320.

(68) M.-H. et J. Santrot, *op. cit.*, forme 38.

(69) P.-Y. Genty et P. Abauzit, Note sur une incinération gallo-romaine à Chaveroches (Allier). *Rev. Archéol. du Centre*, t. VI, fasc. 2, 1967, p. 119-131.

(70) P.-Y. Genty, P. Abauzit et H. Duday, *op. cit.*, tombe n° 2.

(71) V. G. Swan, *Pottery in Roman Britain*, 1988, n° 129, p. 63.

(72) R. Périchon, Céramiques domestiques gauloises et gallo-romaines du nord-est du Massif central. Essai de typologie. *Centre d'études foréziennes, Archéologie*, n° 6, 1977, pl. 47, n° 2.

(73) J. Allain, A. Cothenet, M. Vauthey, Deux dépotoirs gallo-romains à Argentomagus (Commune de Saint-Marcel, Indre). *Rev. Archéol. du Centre*, t. III, fasc. 4, 1964, p. 341-356 et fig. 2.

(74) C. Grataloup, *Les céramiques à parois fines, rue des Farges à Lyon*, B.A.R., 1988, type LV.

(75) R. Sénéchal, Contribution à l'étude de la céramique métallécrite recueillie à Alésia. *Centre de recherches sur les techniques gallo-romaines*, n° 1, Université de Dijon, 1972, p. 28 et fig. 9.

(76) P. Bet, C. Henriques-Raba, Les céramiques à parois fines de Lezoux. *SFECAG, Actes du Congrès de Lezoux*, mai 1989, type VII et p. 27.

que tournée de couleur jaunâtre en surface et sur les cassures; inclusions de quartz régulier en proportion moyenne et de mica (Haut. : 42 mm; D. max. : 180 mm; D. base : 34 mm; D. ouv. : 152 mm). Un second exemplaire, absolument identique et de mêmes dimensions, a conservé une couverte brun-rouge. Un couvercle de forme proche est connu à Limoges vers la fin du I^{er} s. (77).

19 : Fond d'une bouteille munie d'un pied en couronne bas; céramique tournée; inclusions de quartz régulier en proportion moyenne et de mica; surface engobée de blanc (D. base : 72 mm).

20 et 21 : Deux fonds d'une bouteille munie d'un pied en couronne bas; céramique tournée de couleur orangée en surface et sur les cassures pour l'une, rouge pour l'autre; inclusions grossières de quartz irrégulier en proportion moyenne et de mica; surface engobée de blanc (D. base : 100 mm).

22 : Fond et col d'une bouteille; rebord en parement; pied en couronne bas; céramique tournée de couleur orangée en surface et sur les cassures; inclusions de quartz irrégulier en proportion moyenne et de mica; surface avec couverte rouge (D. base : 95 mm; D. ouv. : 85 mm). D'après les éléments subsistants, cette bouteille à long col cylindrique évoque la forme Santrot 441 connue en Aquitaine dans les années 70-80 (78).

23 : Grande bonbonne à deux anses; céramique de couleur brune en surface et sur les cassures; inclusions moyennes et surface brute.

Divers :

Outre la céramique, le dépôt incluait une douzaine de tessons de verre. Certains, peu déformés par la chaleur du bûcher, appartenaient à un petit récipient en verre bleu dont la panse portait des côtes verticales en relief (79). Quelques clous se mêlaient également à la céramique.

CONCLUSION

Cette petite nécropole à incinération, de caractère strictement familial, dépendait, selon toute vraisemblance, de l'habitat repéré à proximité. Elle offre à la fois des structures variées et originales avec un mobilier abondant qui permet de proposer une datation pour chacune des sépultures.

La chronologie

Le regroupement des trois sépultures sur un espace réduit a permis d'établir entre elles une chronologie relative. La fondation de la structure carrée a recoupé le dépôt n° 2 (fig. 3, n° 6). Dans l'hypothèse où il appartient à la sépulture n° 3, celle-là est antérieure à la sépulture n° 2. De la même façon, la disposition de la fosse de la sépulture n° 1 par rapport à la fondation de la structure carrée, ne peut s'expliquer que par l'antériorité de cette dernière. La chronologie établie

à partir du matériel archéologique ne fait d'ailleurs que confirmer ces observations.

Le dépôt n° 2 inclut des céramiques sigillées originaires des ateliers du sud de la Gaule qui ont difficilement pu être importées en Limousin après la fin du I^{er} s. de notre ère. L'assiette 15/17 rappelle d'ailleurs une forme claudienne. La céramique commune permet en outre de confirmer une datation proche de la fin du I^{er} s. de notre ère. Les tripodes à couverte sablée se rencontrent généralement dans la seconde moitié du I^{er} s. La bouteille à couverte rouge à base annulaire et col cylindrique élevé est connue à Saintes dans un contexte des années 70-80. Les couvercles à bord légèrement relevé, munis d'un bouton élargi et tourné sur le dessus, se rencontrent également dans des contextes flaviens, de même que le plat n° 11.

Le mobilier du dépôt n° 1 comporte moins d'éléments caractéristiques. Les couvercles ont évolué et se rapportent à des formes qui apparaissent vers la fin du I^{er} s. et sont toujours en usage au III^e s. Les bouteilles ne sont plus revêtues d'engobe blanc ou de couverte rouge. De toute évidence, cet ensemble est plus récent que le précédent. Toutefois, la ressemblance entre les imitations de céramique sigillée des deux dépôts, même si le répertoire des formes représentées s'est appauvri, exclut un long intervalle entre les deux. La fréquence des formes Drag. 35/36 indiquerait d'ailleurs une datation antérieure au milieu du II^e s. Compte tenu de ces divers éléments, nous proposons de dater la sépulture n° 2 des années 120-130.

Les céramiques recueillies dans la fosse de la sépulture n° 1 correspondent mieux aux types habituellement rencontrés dans les sépultures en coffres funéraires du Limousin. La datation n'en est toutefois pas plus précise. Les formes de céramiques sigillées sont celles produites à Lezoux dans la seconde moitié du II^e s., même si deux estampilles appartiennent à des potiers dont la période d'activité peut se situer dans la période Trajan-Hadrien pour l'un et les années 125-150 pour l'autre. La céramique commune suggère également une date postérieure au milieu du II^e s., peut-être comprise entre 160 et 180. Les trois sépultures s'échelonnent par conséquent sur une durée comprise entre un demi-siècle et un siècle.

Les structures (fig. 26)

La structure en coffre funéraire de la sépulture n° 1 correspond à un type parfaitement connu qui ne se distingue que par ses proportions nettement supérieures à la normale. La hauteur totale du monument (socle et couvercle) dépasse en effet 1,30 m. Le sommet du couvercle pyramidal qui devait émerger d'environ 0,40 m au-dessus du sol antique pouvait

(77) G. Fouet et J. Perrier, *op. cit.*, 1971, fig. 16.

(78) M.-H. et J. Santrot, *op. cit.*, p. 186.

(79) Ce petit récipient appartient vraisemblablement à la forme 3 b de C. Isings : *Roman glass from dated finds*, p. 19-20. Cette forme ne se rencontre qu'au I^{er} s.

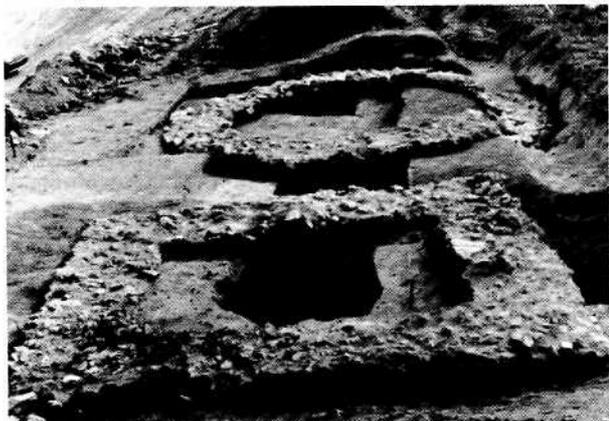


Figure 26. — Vue d'ensemble des structures 2 et 3 après la fouille.

indiquer l'emplacement de la sépulture. Près de Pontarion (Creuse) de nombreux socles mis au jour dans la nécropole des Sagnes atteignaient pratiquement le niveau du sol antique. Leurs couvercles étaient par conséquent apparents (80).

La sépulture n° 2, constituée par une structure maçonnée, appartient à une catégorie peu commune. Certes, le dépôt funéraire mêlé au résidu de la crémation dans une fosse carrée n'a rien d'exceptionnel, même si la présence d'une urne cinéraire ne peut être totalement écartée en raison de la destruction partielle intervenue ultérieurement dans la partie nord de la fosse. Les sépultures individuelles abritées dans un bâtiment demeurent rares. Quelques exemples parvenus jusqu'à nous suggèrent toutefois l'existence d'une grande variété de structures funéraires dont certaines constituent d'imposants monuments. Le tombeau des Cars, à la limite des communes de Pérols-sur-Vézère et de Saint-Merd-les-Oussines en Corrèze, comportait un coffre funéraire placé au centre d'une *memoria* abritée dans un monument en grand appareil dont l'aspect et les dimensions évoquent un temple (81). Non loin des Ribières, la structure maçonnée rectangulaire qui abritait la riche sépulture de la Bussière-Etable, commune de Châteauponsac (Haute-Vienne),

mesurait également 10 m de large pour une longueur de 13 m (82). D'autres structures, de tailles plus modestes, rappellent par leurs dimensions le monument de Bessines. Elles sont toutefois aussi rares : en Limousin, seul est actuellement connu un caveau maçonné mesurant 1,72 m sur 2,80 m, découvert au début du siècle à Tournadis, commune de Thouron, en Haute-Vienne (83). Ce type de monument n'est pas plus fréquent en Auvergne où seules deux structures funéraires maçonnées sont signalées (84). Des fouilles récentes de nécropoles révèlent toutefois la présence de tels monuments. De petits édifices, probablement précoces, bordaient une voie dans la nécropole de Saint-Rambert à Fréjus (85). A l'Hospitalet du Larzac, de petits monuments bâtis, carrés ou rectangulaires, pouvaient assurer la protection de la tombe (86). La nécropole des Bolards à Nuits-Saint-Georges renfermait plusieurs structures évoquant des monuments funéraires. Un tombeau comprenait un entourage en grandes dalles de calcaire très bien taillées qui reposaient sur un hérisson de petites pierres disposées sans mortier sur une hauteur de 0,60 m (87). Un petit enclos mesurant intérieurement 2 m sur 2 m, découvert dans la nécropole de Vatteville-la-Rue, est interprété comme un espace pour exposer les morts (88). Dans certains cas, des enclos enfermaient plusieurs sépultures comme par exemple à Saint-Martin-Château en Creuse où une structure carrée d'environ 4 m de côté incluait une urne en verre placée dans une fosse et deux coffres funéraires (89). Une telle structure est en fait un caveau collectif qui peut atteindre des dimensions importantes. Il en est ainsi à Bagnols-en-Forêt (Var) où un enclos rectangulaire de 8,70 m de long sur 7 m de large recelait au moins 4 sépultures (90).

La structure circulaire de la sépulture n° 3 rappelle le tumulus, non seulement par l'absence de fosse, impliquant un apport de terre pour assurer la protection de l'urne, mais aussi par la présence du mur circulaire qui se retrouve parfois dans des tertres funéraires gallo-romains. A Chabannes, commune de Saint-Pierre-de-Fursac (Creuse) une urne cinéraire en terre cuite se trouvait dans une fosse placée au centre d'un espace circulaire de 2,60 m délimité par une

(80) G. Lintz, *op. cit.*, note 15.

(81) L. Prieur et F. Delage, Fouilles effectuées au Château des Cars, commune de Saint-Merd-les-Oussines, Corrèze, *Gallia*, t. V, fasc. 2, 1947, p. 47-79. D. Tardy, Le sanctuaire des Cars. Etude architecturale, *Bull. de la Soc. des Lettres, Sc. et Arts de la Corrèze*, t. 82, 1979, p. 5-22.

(82) R. Baubérot, Objets découverts à La Bussière-Etable, commune de Châteauponsac, *Bull. de la Soc. Archéol. et Hist. du Limousin*, t. 82, fasc. 3, 1948, p. 79. E. Salin, Le mobilier funéraire de La Bussière-Etable près Châteauponsac, Haute-Vienne, *Monuments Piot*, t. 45, 1951, p. 89-115.

(83) Anonyme, dans *Dolmen-Club de Bellac*, 1906, p. 43-46, et 1907, p. 4 et p. 33.

(84) C. et D. Mondanel, *Sépultures et nécropoles gallo-romaines en Auvergne*, Ed. Sites, hors-série n° 24, S.D., 129 p.

(85) I. Béraud et C. Gébara, Les nécropoles de Fréjus, dans *Nécropoles à incinération du Haut-Empire*, table ronde de Lyon, 30 et 31 mai 1986, p. 25-33.

(86) A. Vernhet, La nécropole de la Veyssièrre à l'Hospitalet du Larzac (Aveyron), *Ibid.*, p. 87-88.

(87) E. Planson, *La nécropole gallo-romaine des Bolards, Nuits-Saint-Georges*, éd. du C.N.R.S., 1982, p. 34-36.

(88) M.-C. Lequoy, La nécropole gallo-romaine de Vatteville-la-Rue (Forêt de Brotonne, Les Landes, Seine-Maritime), dans *Nécropoles à incinération...*, p. 55-68.

(89) R.-P. Bordier, Une nécropole à ossarium en pays creusois, *Rev. Acad. du Centre*, 102^e année, 1976, p. 42-52.

(90) I. Béraud, J.-P. Brun, C. Gébara, Un enclos funéraire gallo-romain à Bagnols-en-Forêt (Var), *Rev. Archéol. de Narbonnaise*, 19, 1986, p. 351-358.

murette de pierres sèches épaisse de 0,60 m (91). Un tertre de pierres fouillé au siècle dernier sur un sommet proche de Soudaine-Lavinadière, en Corrèze, comprenait un muret périphérique polygonal avec, au centre, un vase en verre qui contenait les ossements calcinés (92). Le tumulus de Lascaux, commune de Saint-Cyr, Haute-Vienne, fouillé au XVIII^e s., abritait, semble-t-il, plusieurs urnes placées dans des niches aménagées dans un mur circulaire délimitant un espace d'environ 2 m de diamètre. Des monnaies de Faustine permettraient de dater ces incinérations de la seconde moitié du II^e s. (93). A Gourdon-Murat, Corrèze, un monument circulaire en grand appareil de 8 m de diamètre a livré, à sa périphérie, des cendres mêlées de tessons calcinés et de verre fondu ; il correspond très certainement à une structure funéraire liée à l'importante *villa* des Mazières (94). Il s'agit là d'exemples de tertres incluant un muret et abritant des sépultures à incinération bien postérieures au début de notre ère. A Tarnac, un tertre funéraire recouvrant une sépulture par inhumation datée de la fin du deuxième Age du Fer ou du début de l'époque romaine possédait un muret périphérique (95).

Les rites funéraires

Les rites funéraires observés varient de façon significative entre les trois sépultures avec toutefois des constantes.

La sépulture n° 1, la plus récente, présente tous les aspects de la majorité des sépultures en coffres funéraires découvertes en Limousin. Les os calcinés sont recueillis dans une urne, elle-même placée dans un coffre de pierre qui assure sa protection. A noter toutefois une particularité : l'urne était couchée et obturée par un bouchon de terre argileuse qui comblait également le réceptacle du coffre. Le résidu de la crémation a été déversé dans la fosse depuis l'angle sud-est et après la mise en place du coffre funéraire. Il se composait des restes du bûcher ainsi que de l'ensemble des offrandes céramiques brisées et brûlées sur celui-ci et des offrandes alimentaires composées de céréales. Trois lampes intactes qui avaient subi l'action du feu n'occupaient aucun emplacement particulier dans la sépulture. Il est intéressant de souligner certains choix portant sur la céramique : trois formes de céramique sigillée, tout comme les tripodes, figurent en quatre exemplaires. Il se trouve également six assiettes et six bouteilles. Toutes les autres formes ne sont représentées qu'en un seul exemplaire. Le fait de trouver six estampilles identiques ne s'explique que

par un achat groupé. Rien ne permet toutefois d'affirmer que la cérémonie funéraire soit le motif de leur acquisition. Cela reste toutefois envisageable dans la mesure où ces céramiques ne portent aucune trace d'usage, hormis les lettres A et L retrouvées sur quatre d'entre elles. Par contre, cette hypothèse est à exclure pour certains vases, comme par exemple le mortier rendu inutilisable en raison de l'usure prononcée de la paroi interne.

La sépulture n° 2, bien que partiellement détruite, apporte des enseignements qui n'avaient pas encore été observés en Limousin. Sans revenir sur le caractère exceptionnel de la structure de la tombe, trois points sont à souligner. Le résidu de la crémation déposé dans la fosse, avec ou sans urne, incluait des offrandes alimentaires, en particulier des céréales, carbonisées sur le bûcher. Par contre, à l'exception de rares tessons, la céramique était absente. Pour la première fois, semble-t-il, en Limousin, des offrandes alimentaires constituées par des quartiers de viande étaient observés dans une tombe. Il est vrai qu'ici la présence de mortier a permis la conservation des ossements qui, dans d'autres structures, ont pu totalement disparaître, intégralement digérés par l'acidité du sol. Enfin, la céramique, comme à l'habitude brisée et dispersée sur le bûcher, a été dissociée du résidu de la crémation et rejetée à l'extérieur de la structure funéraire.

La sépulture n° 3, qui est la plus ancienne, offre également d'autres aspects, en particulier l'absence du résidu de la crémation directement associé à la tombe. Aucune trace de restes charbonneux n'a pu en effet être observée à l'intérieur de l'enclos circulaire, ou même à l'extérieur dans son environnement immédiat. En outre, il faut souligner que les offrandes étaient placées à l'extérieur, comme d'ailleurs le dépôt de céramiques. Ces observations traduisent la volonté d'exclure de l'intérieur de l'enclos tout élément qui n'appartient pas directement aux restes du défunt. Bien qu'ayant des dimensions réduites, les trois vases placés en offrande, fermés par des fragments de tuile, ont pu contenir des denrées. Il est toutefois possible qu'à l'origine le dépôt 6 ait inclu tout ou partie du résidu de la crémation, bien que seuls quelques menus charbons se mêlaient à la terre enrobant les tessons. Les pluies ont probablement lessivé le dépôt exposé aux intempéries.

Le dépôt de céramiques dissocié de la tombe proprement dite n'avait jamais été observé avec certitude. L'un des deux amas de céramiques signalés dans la nécropole de Concèze, le dépôt A, paraît bien indé-

(91) R. Crédot, M. Dominique et R. Labrousse, La sépulture gallo-romaine de Chabannes, commune de Saint-Pierre-de-Fursac (Creuse), *Mém. de la Soc. des Sc. Nat. et Archéol. de la Creuse*, t. 37, 2, 1970, p. 387-393.

(92) Lalande (Ph.), Inventaire des monuments mégalithiques et des tertres funéraires dans la Corrèze, *Congrès Archéologique de France, LVII^e session tenue à Brive en 1890*, 1890, p. 160-184.

(93) Allou (C.-N.), *Description des monuments des différents âges observés dans le département de la Haute-Vienne*, éd. Chapoulaud, Limoges, 1821, p. 337.

(94) Observation personnelle. Sur ce monument, voir M. Vazeilles, Quelques sépultures gauloises pré-romaines et gallo-romaines de la Haute-Corrèze, *Bull. de la Soc. des Lettres, Sc. et Arts de la Corrèze*, t. 62, 1958, p. 99-129.

(95) G. Lintz, Fouille d'un tertre de pierres à Tarnac, Corrèze, *Rev. Archéol. du Centre*, t. XVIII, fasc. 3-4, 1979, p. 101-108.

pendant de toute sépulture car seules des tombes avec mobilier se trouvaient à proximité (96). Un doute subsiste toutefois en ce qui concerne le dépôt B de la même nécropole qu'il serait possible d'attribuer à la sépulture n° 11. Il faut remarquer que les dépôts des Ribières ne devaient présenter qu'un intérêt secondaire dans le rituel funéraire car les objets étaient déversés en vrac à proximité de la sépulture, sans protection, contrairement aux offrandes disposées dans une fosse (tombe n° 3) ou à l'intérieur d'une structure (tombe n° 2). La répartition des tessons de céramique et le fait d'en trouver quelques-uns dans le résidu de la crémation montrent que ces dépôts ont été réalisés en une seule fois au moment de l'incinération. Ils ne peuvent donc pas provenir de cérémonies périodiques en rapport avec le culte des morts (*parentalia*).

Comme à l'habitude, la céramique était volontairement brisée sur le bûcher où les tessons subissaient les flammes avec plus ou moins d'intensité suivant leur place. L'altération, par le feu, de la teinte initiale des céramiques sigillées permet de reconstituer les différentes étapes du bris des vases pour la sépulture n° 1.

La fig. 27 montre, à partir de trois objets, que ceux-ci subissent un premier bris antérieur à leur passage sur le bûcher. Cette opération volontaire qui partage souvent les formes plates en deux se traduit par les traces laissées par les flammes qui diffèrent de part et d'autre de la cassure. Certains tessons retrouvés en connexion ou très proches les uns des autres se sont brisés dans la fosse au moment de l'enfouissement ou sous la pression des terres. Toutefois, certaines cassures observées sur des parties de vases montrant le même degré de calcination ont eu lieu soit au cours de la crémation, soit pendant le transport des restes du bûcher. Les cassures provoquées par la chaleur sont dues à une différence de dilatation de parties d'épaisseur différente, par exemple au niveau des pieds. Elles présentent souvent une forme sinueuse.

Bien que modeste, cette fouille a révélé des structures funéraires exceptionnelles en Limousin. Elle permet également de mieux connaître les modes de sépultures et les rites funéraires en usage avant la seconde moitié du II^e s. qui voit la prolifération des sépultures en coffres funéraires.

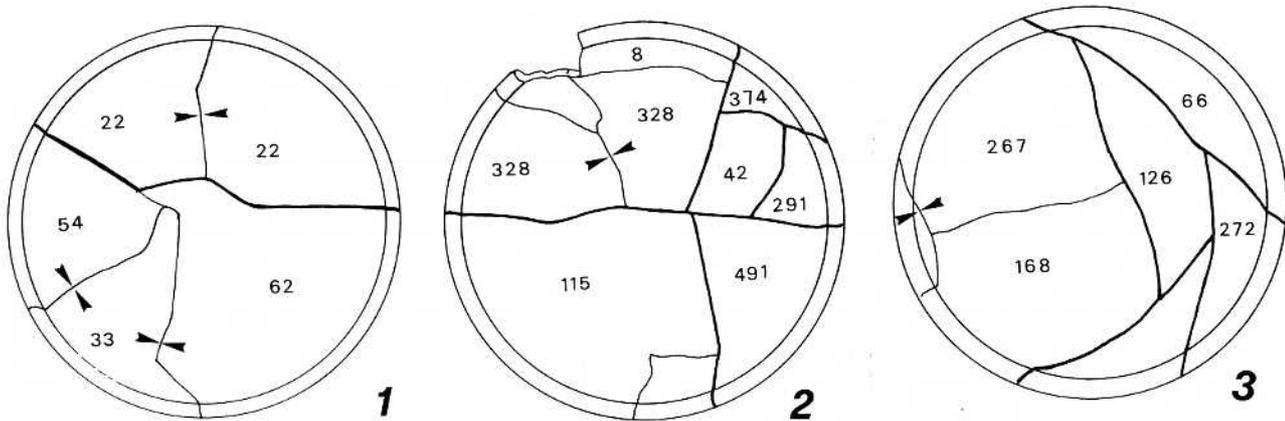


Figure 27. — Etude des cassures des plateaux en sigillée de la sépulture 1. Les traits gras correspondent aux cassures antérieures à la crémation : tessons différenciés par l'intensité du noircissement provoqué par les flammes. Les flèches indiquent les tessons retrouvés en connexion dans la fosse. Ainsi, le n° 1, partagé par le milieu sur le bûcher, a été déposé en deux parties dans la fosse. Le n° 2 est également partagé par le milieu mais l'impact a provoqué des cassures secondaires. Enfin, sous le choc, le n° 3 s'est brisé en cinq fragments sans provoquer de cassure médiane.

(96) G. Lintz et G. Roumier, *op. cit.*, dépôts A et B, p. 81-83.

ANNEXE 1

Analyse carpologique de deux incinérations aux Ribières, Bessines-sur-Gartempe (Haute-Vienne)

Philippe MARINVAL *

M. Guy Lintz, conservateur à la Direction régionale des Antiquités historiques du Limousin, a fouillé deux sépultures à incinération gallo-romaines datées du II^e s. de notre ère au lieu-dit "Les Ribières", à Bessines-sur-Gartempe (Haute-Vienne).

Il a recueilli les cendres des incinérations et en a tamisé la moitié sur un tamis à maille de 1 mm afin de recueillir les paléo-semences (fruits et graines) qu'elles renfermaient. Il nous a fait parvenir ce qu'il a obtenu.

Par la suite, ces refus de tamis ont été triés par nos soins au laboratoire du Centre d'Anthropologie des Sociétés rurales de Toulouse sous loupe binoculaire (Wild M3 Z) au grossissement multiplié par 10.

ETAT DE PRÉSERVATION DES VESTIGES

Les paléo-semences présentent assez fréquemment des déformations (boursofflures...) et un état d'altération, suite à une carbonisation rapide et violente.

Aussi en déduisons-nous que les fruits et graines devaient, selon toutes probabilités, accompagner le défunt au moment de la crémation. Il s'agit donc très certainement des restes d'offrandes alimentaires déposées sur le bûcher. De ce fait, ces carpo-restes témoignent du rituel funéraire gallo-romain.

RÉSULTATS

Les paléo-semences attestées sont présentées dans le tableau 1.

Deux horizons ont été distingués au sein de la sépulture 2 car une partie de la tombe a été bouleversée. Il est à signaler que les pois (*Pisum sativum*) ne figurent que dans la partie remaniée de cette incinération.

Malgré le mauvais état de conservation, quelques prises de mesures ont pu être effectuées (tabl. 2). De précieuses données biométriques pour une période et une région qui jusqu'alors étaient relativement pauvres en analyses carpologiques ont ainsi pu être obtenues.

PROBLÈMES D'IDENTIFICATION

Dans chaque échantillon a été retrouvée une petite quantité de grains d'Avoine.

Malheureusement, ces grains sont nus : c'est-à-dire qu'ils sont débarrassés de leurs glumes et glumelles (les enveloppes). Or, en carpologie, à partir du seul examen de grains, il n'est pas possible de différencier les Avoines cultivées (*Avena sativa* et *A. strigosa*) des Avoines sauvages (*A. barbata*, *A. fatua*, *A. sterilis*...). La reconnaissance spécifique ne peut se fonder que sur l'observation des bases de l'épillet (point d'attache du grain et de ses enveloppes sur l'axe de l'épi).

Aussi, pour Bessines, sommes-nous dans l'incapacité de préciser l'espèce et le statut (sauvage ou cultivé) des grains d'Avoine.

* C.N.R.S., Centre d'Anthropologie des Sociétés rurales 56, rue du Taur, 31000 Toulouse (décembre 1990).

Tableau 1. — LISTE DES TAXONS ATTESTÉS

Taxons/échantillons	Sép. 1	Sép. 2	Sép. 2 remaniée
Blé amidonnier (<i>Triticum dicoccum</i>)	178	220	428
Orge polystique vêtue (<i>Hordeum vulgare</i>)	60	140	173
Millet commun (<i>Panicum miliaceum</i>)	1	39	20
Débris de céréales (<i>Cerealia</i>)	-	15 ml	6,5 ml
Pois (<i>Pisum sativum</i>)	100	-	15
Lentille (<i>Lens culinaris</i>)	234	39	20
Féverole (<i>Vicia faba var. minuta</i>)	6	1	-
Type pois chiche (<i>Cicer arietinum</i> type)	2 cf.	-	-
Coriandre (<i>Coriandrum sativum</i>)	1	-	-
Cf. Coriandre (<i>Cf. Coriandrum sativum</i>)	3	-	-
Céliéri (<i>Apium graveolens</i>)	1	-	-
Mûre-roncier (<i>Rubus fruticosus</i>)	-	2	-
Avoine (<i>Avena sp.</i>)	10	4	4
Ansérine (<i>Chenopodium album</i>)	-	1	-
Renouée persicaire (<i>Polygonum persicaria</i>)	19	1	-
Renouée des oiseaux (<i>Polygonum aviculare</i>)	1	-	-
Scléranthe annuel (<i>Scleranthus annuus</i>)	2	-	-
Vesce (<i>Vicia sp.</i>)	5	-	-
Crucifères (<i>Brassicaceae</i>)	3	-	-
Eléments de paille	-	*	*
Bulbes ou bulbilles	-	-	3
Indéterminé	-	-	1

* = Eléments non dénombrés.

Tableau 2. — VALEURS ET INDICES BIOMÉTRIQUES

Taxons	N	Longueur			Largeur			Epaisseur			L/l	e/l
		\bar{X}	Mini	Maxi	\bar{X}	Mini	Maxi	\bar{X}	Mini	Maxi	× 100	× 100
Amidonnier (<i>Triticum dicoccum</i>) (sépulture II, partie non remaniée)	66	5,22	4,2	6,3	3,16	2,4	3,9	2,54	1,9	3,6	165	81
Lentille (<i>Lens esculenta</i>) (sépulture I) (sépulture II, parties non remaniées et remaniées)	N	Diamètre						Epaisseur			100 × Ø/e	
	88	3,33	2,7	4,2				2,13	1,6	2,9	156	
	45	3,19	2,1	4,4				1,98	1,4	2,6	160	
Pois (<i>Pisum sativum</i>) (sépulture I) graines médianes graines terminales	35	4,15	3,2	5,2				3,70	2,8	5,1	114	
	6	4,08	3,4	4,5				4,02	3,7	4,4		

Toutefois, si l'on raisonne en nombre de restes, il semble qu'une réponse à cette question puisse être proposée.

La très petite quantité de grains d'Avoine attestée comparée aux centaines de grains de Blé et d'Orge mentionnés incite, en effet, à considérer l'Avoine comme une mauvaise herbe (plante adventice) du ou des champs de céréales, qu'il s'agisse d'ailleurs de l'espèce cultivée ou sauvage.

De ce fait, nous l'avons classée au sein des plantes adventices.

Deux graines de Légumineuse évoquent le Pois chiche (*Cicer arietinum*). Elles paraissent posséder une radicule proéminente et présenter une structure externe ridée comparable à celle des graines de Pois chiche.

L'aspect de la surface n'est cependant pas un critère pertinent d'identification. Les Pois peuvent fort bien présenter une structure ridée. De plus, l'existence d'une radicule proéminente sur ces deux individus n'est pas certaine. Pour confirmer la présence de cette espèce, il aurait fallu pouvoir examiner le hile (point d'attache de la graine au fruit), seul élément déterminant de la diagnose. Or, celui-ci n'est pas préservé.

Aussi ne sommes-nous pas certains de l'attestation du Pois chiche à Bessines. Toutefois, la plante est mentionnée dans la région à peu près à la même époque (fin II^e - début III^e s. après J.-C.) dans la nécropole gallo-romaine des Sagnes, Pontarion (Creuse); Lintz et Marival, inédit.

Trois semences de Crucifères (*Brassicaceae*) et cinq graines de Légumineuses (*Fabaceae* de type Vesce : *Vicia* type) figurent au sein de la sépulture 1. Malheureusement, leur état d'altération est tel qu'il est impossible de les identifier de façon plus approfondie.

Trois bulbes ou bulbilles carbonisés étaient également présents dans la partie remaniée de la sépulture. Ils sont relativement bien préservés, mais nous ne sommes pas parvenus à leur attribuer ne serait-ce que le nom d'une famille botanique.

Ce qui est fort regrettable car il doit certainement s'agir de produits consommables.

COMMENTAIRES

Si les deux tombes présentent à peu près le même nombre de taxons (14 dans la sépulture 1, 10 dans la sépulture 2), quelques différences les distinguent cependant. Il s'agit notamment de l'inversion des proportions en nombre des restes de Légumineuses et de céréales.

La tombe 1 contenait surtout des Légumineuses (Lentilles et Pois en majorité ainsi qu'un peu de Fèves et éventuellement des pois chiches) et relativement peu de céréales (Blé et Orge principalement, ainsi qu'un seul grain de Millet). En revanche, la sépulture 2 a livré beaucoup plus de céréales (Blé, Orge, Millet) alors que les Légumineuses (Lentille et Pois) ne sont que peu représentées. Le Pois n'est même mentionné que dans la zone remaniée.

Le contenu qualitatif de ces deux tombes est tout de même relativement proche.

Les deux offrandes végétales déposées sur les bûchers étaient composées d'une association de grains de céréales (Blé, Orge et Millet; le Blé étant nettement dominant) et de graines de légumineuses (Lentille, Pois, Fève).

Nous ignorons si toutes ces semences étaient mélangées, lors de chaque crémation, dans un seul récipient ou déposées de façon séparée.

Des condiments (Céleri, Coriandre) devaient peut-être les parfumer comme il était d'usage chez les Romains (André, 1981). Des fruits des bois (Mûre-roncier) ont pu éventuellement aussi y être incorporés.

Une écuelle garnie de semences de Coriandre a d'ailleurs été découverte dans une sépulture à inhumation du II^e siècle après J.-C. aux Martres-de-Veyre (Audollent, 1922).

Des légumes frais pouvaient accompagner les céréales et les légumineuses. Les feuilles comme les tiges des Renouées (*Polygonum aviculare* et *P. persicaria*) sont en effet comestibles. Cependant, la présence conjointe de quelques semences de Scléranthe annuel (*Scleranthus annuus*), qui ne possède pas de vertus nutritives ou médicinales, voire de Crucifères (famille des Choux, des Moutardes... mais qui compte aussi de nombreuses mauvaises herbes) suggère que ces plantes ne correspondent sans doute qu'à des restes de mauvaises herbes des champs.

Dans ce cas, elles indiquent que les champs devaient se situer en zone sablonneuse acide, de médiocre qualité agrologique. Ceci correspond tout à fait à la campagne de Bessines qui est aujourd'hui une zone plutôt vouée à l'élevage.

La nécropole de Bessines s'inscrit bien dans le contexte funéraire gallo-romain. Le mélange "céréales-légumineuses" est assez fréquemment représenté dans ce type de milieu. Il figure dans trois nécropoles au moins : Lussat (Puy-de-Dôme; Collis, 1978, Collis *et al.*, 1990); Les Sagnes, Pontarion (Creuse; Lintz et Marinval, inédit) et Faverdines (Cher; Ruas et Marinval, inédit).

Cependant, le site manifeste plusieurs originalités.

A Bessines, les dépôts semblent être constitués d'une assez bonne diversité d'espèces. Ce qui n'est pas le cas dans les autres ensembles archéologiques comparables. Dans ceux-ci figurent rarement plus de 3 ou 4 plantes. Bessines constitue d'ailleurs la première mention du Millet commun (*Panicum miliaceum*) en milieu funéraire.

L'absence de fruits secs ou charnus à Bessines est aussi à signaler. Certes, les fruits ne sont pas systématiquement présents dans les tombes : Lussat (Puy-de-Dôme; Collis, 1978, Collis *et al.*, 1990) et La Citadelle, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire; Hopf, 1981); mais ils y figurent très fréquemment : Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme; Audollent, 1922); Champallement (Nièvre; Ferdière, 1988); Monségur (Gironde; Camps et Barraud, 1981); Les Sagnes, Pontarion (Creuse;

Marinval, inédit); Saint-Paul-Trois-Château (Drôme; Marinval, inédit).

Les sépultures de Bessines s'individualisent donc en manifestant une sorte de variante intéressante par rapport aux autres dépôts funéraires alimentaires répertoriés en France.

De plus, ces sépultures nous renseignent sur le type de plantes consommées à l'époque romaine en Limousin, ce qui représente une aubaine, car nous ne disposons pratiquement d'aucune information pour cette région.

Evidemment, notre source documentaire est très particulière (contexte funéraire), mais il s'agit quasiment des mêmes espèces exploitées que celles du reste de la Gaule. On peut toutefois noter la présence de l'Amidonier (*Triticum dicocum*) qui n'est pas très fréquent dans les spectres carpologiques à l'époque romaine. Les terres froides du Limousin ont peut-être conduit les paysans gallo-romains à le préférer au Froment (*Triticum aestivum*) qui serait mal venu sur ces sols.

CONCLUSION

Les sépultures de Bessines se singularisent par rapport aux autres ensembles gallo-romains similaires par un choix plus large de grains et de graines, compagnons alimentaires du défunt.

Les céréales et les légumineuses, qui sont dominantes, étaient probablement mêlées à des plantes aromatiques comme le Céleri et la Coriandre.

Ces deux dépôts ne présageaient guère d'un tel intérêt au moment de leur découverte. L'un était, comme nous l'avons signalé, remanié. L'analyse carpologique de tels ensembles a permis néanmoins de révéler tout l'intérêt paléthonographique relatif aux plantes participant au rituel funéraire gallo-romain.

En outre, cette étude complète nos connaissances sur la nature des plantes exploitées en Limousin au début de notre ère, alors qu'il n'existait jusqu'à présent pratiquement aucune information dans cette région.

BIBLIOGRAPHIE

- André J. (1981). *L'alimentation et la cuisine à Rome*. Collection d'Etudes anciennes, Paris, Les Belles Lettres.
- Audollent A. (1922). Les tombes gallo-romaines à inhumation des Martres-de-Veyres. *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 13 : 275-328.
- Camps J. et Barraud D. (1981). La nécropole à incinération de la villa de Monségur (Gironde). *Sites*, 11 : 15-16.
- Collis J. (1978). Carbonized seeds from a Roman burial at Lussat (Puy-de-Dôme), France. *Antiquity*, 52 : 238-239.
- Collis J. avec la coll. de Hartley B., Dickinson B., Maltby M., Mills C., Wells C. et Webley D. (1990). Incinération gallo-romaine à Lussat et fouilles de sauvetage en Grande Limagne (Puy-de-Dôme) en 1976. *Rev. Archéol. du Centre de la France*, 29 (1) : 5-17.
- Ferdière A. (1988). *Les campagnes en Gaule romaine : les techniques et les productions rurales en Gaule (52 av. J.-C. 486 après J.-C.)*. Collection Les Hespérides. Edition Errance, 2.
- Hopf M. (1981). Etude paléobotanique. *In* Rapport préliminaire : La nécropole de la Citadelle à Chalon-sur-Saône, Lyon, juin 1981.

ANNEXE 2

Offrandes animales dans une incinération gallo-romaine à Bessines

Christian VALLET

Si les offrandes animales ne sont pas rares dans le rituel funéraire gallo-romain, celles de la sépulture n° 2 des Ribières, commune de Bessines, nous apparaissent exceptionnelles pour le Limousin tant par leur choix que par leur importance.

Les fouilles des sépultures à incinération livrent parfois des vestiges d'origine animale, mais il s'agit le plus souvent d'os d'oiseaux mêlés aux os humains contenus dans les résidus de crémation (1).

LE DÉPÔT DE BESSINES

L'offrande animale de la sépulture de Bessines se compose de vestiges osseux fauniques non brûlés et bien dissociés de la crémation humaine. L'étude ostéologique fait apparaître les espèces suivantes :

Espèces	Nbre de restes	%	Nbre de restes débités	%
Boviné	271	86,305	11	4,059
Ovicapriné	28	8,917	-	-
Suidé	2	0,636	-	-
Canidé	5	1,587	-	-
Oiseaux	8	2,547	-	-
Total	314	99,992	11	3,50

L'inventaire complet des restes osseux se trouve en fin d'article.

Le suidé (porc)

Les deux éléments livrés par la fouille semblent complètement disparates. Il est possible que leur présence dans la sépulture soit accidentelle.

Le canidé (chien)

Comme ceux du porc, les cinq vestiges osseux attribuables au chien ne possèdent pas vraiment de relation entre eux. On serait tenté de leur donner la même origine mais une autre hypothèse peut être avancée. Elle sera développée avec les restes de bovinés.

Les ovicaprinés (moutons et chèvres)

Les restes étudiés correspondent à deux demi-têtes de mouton (parties gauches). La présence d'un processus d'os hyoïde nous confirme qu'une de ces demi-têtes possédait encore sa langue. Le dépôt de tête d'ovicapriné comme offrande alimentaire dans les sépultures à incinération est connu dans la nécropole du Vallada à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme) : dans trois tombes aux moins (2), un crâne de jeune chèvre, fendu en long, est déposé dans une assiette.

(1) G. Lintz, La nécropole gallo-romaine des Sagnes, *Mémoires de la Soc. des Sc. Nat. et Archéol. de la Creuse*, t. XLIII, fasc. 2, 1988, p. 223-238.

(2) J. Desse, Les offrandes animales dans Valérie Bel, *Recherches sur la nécropole du Vallada à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme). Etude de 30 sépultures et d'un ustrinum*. Mémoire de maîtrise, Aix-en-Provence, 1983.

L'oiseau

Tous les os appartiennent à un même sujet du genre pigeon. L'offrande de volatile dans les dépôts funéraires se retrouve durant toute la période gallo-romaine.

Pendant le Haut-Empire, les os d'oiseaux accompagnent ceux du défunt dans le résidu de crémation (1). Au Bas-Empire, les vestiges de volailles se trouvent le plus souvent dans les céramiques déposées dans la tombe comme mobilier funéraire (3).

Les bovinés (bœuf)

Le dépôt de Bessines comprend quatre individus :

- Un adulte
- Deux veaux de moins de 15 mois
- Un veau mort-né ou abattu peu de temps après sa naissance.

L'adulte :

Les éléments du squelette sont peu nombreux (22 NR) et semblent assez disparates. Si les vestiges de côtes peuvent évoquer l'offrande d'un morceau de plat-de-côte, l'association de dents et de phalanges doit attirer notre attention. Dans la dynamique du dépôt, nous retrouvons cette association pour le porc, le chien, le bœuf adulte. Ce sont précisément les trois individus dont les restes osseux sont les moins représentés. Il est possible que cette association de vestiges d'extrémités opposées soit volontaire et fasse bien partie du dépôt rituel.

Les veaux :

Le veau mort-né se compose d'un membre antérieur droit sans les phalanges distales (sabots), de vertèbres cervicales qui sont associées à la partie arrière du crâne (occipitale), d'éléments des deux tarses.

Deux sujets sont représentés par les éléments de leurs carcasses : l'un est presque complet et pour l'autre nous n'avons que la moitié gauche. Ce sont deux animaux jeunes car aucun de leurs os ne présente d'épiphyse distale ni proximale. La partie anatomique qui s'épiphyse la première est un radius indiquant un âge inférieur à 15 mois (4).

L'inventaire ostéologique dénote la volonté d'une sélection rigoureuse dans le choix des parties anatomiques déposées comme offrande. Seuls sont présents les membres, morceaux riches en masses musculaires.

Certains de ces os portent des traces de coups de couteau qui ont désarticulé les membres (étude en fin d'article).

Le remontage de certaines parties du squelette (carpe, tarse) prouve que ces morceaux ont été déposés en connexion anatomique parfaite avec la chair assurant leur cohésion.

L'OFFRANDE ANIMALE

Si la pratique de l'offrande animale est courante dans le rituel funéraire gallo-romain (5), c'est la première fois en Limousin qu'un dépôt d'une telle importance peut être mis en évidence. Son originalité réside, comme nous venons de le voir, dans la quantité des vestiges osseux déposés, mais ce sont surtout le choix des espèces et plus encore la sélection de la tranche d'âge des bovinés sacrifiés qui sont inhabituels.

La volonté de déposer des quartiers de veau traduit un statut privilégié du défunt. Les différentes études archéozoologiques réalisées sur les vestiges fauniques de l'époque gallo-romaine ont mis en évidence que la présence de la viande de bœuf correspondait plus à une volonté d'éliminer les bêtes trop âgées qu'à un réel besoin (6). Parmi les auteurs latins, *Columelle* décrit le bœuf comme un animal de travail et de somme; *Apicius* ne mentionne que rarement le bœuf dans ses menus et plus rarement encore la viande de veau.

La consommation de la viande de veau doit correspondre à un statut financièrement élevé comme semble le montrer la description faite par *Juvenal* (7) du célèbre festin offert par *Trimalchion* où l'on sert sur un dressoir "un veau bouilli, casque en tête".

Une table ronde qui a réuni à Lyon en 1987 plusieurs chercheurs (8) a permis de mettre en évidence une répartition spatiale de la sélection des espèces déposées comme offrandes animales dans les tombes gallo-romaines.

Pour la nécropole du Vallada (9), hormis les têtes d'ovicaprinés, c'est le porc qui, comme à Avenches, est le plus employé. A Augst, c'est également le porc qui, dans les incinérations des 1^{er} et 2^e siècles, semble avoir la primeur (10). Dans le Valais, ce sont les ovicaprinés qui remportent la faveur (11).

(3) A. Heidinger et J.-J. Viroulet, *Une nécropole du Bas-Empire à Sierentz*, éd. Soc. d'Hist. de la Hochkirch, septembre 1986.

(4) Barone, *Anatomie comparée des mammifères domestiques*. Ostéologie, t. 1, Vigot, Paris, 1986.

(5) J. Couchard et J. Bouyssonie, *Nouvelles archéologiques*. III : Une sépulture gallo-romaine, *Bulletin de la Soc. Sc. Hist. et Archéol. de la Corrèze*, t. 75, 1953, p. 143-146.

(6) C. Vallet, La faune, *Cahiers de l'association pour la promotion de la recherche archéologique en Alsace (A.P.R.A.A.)*, t. 5, 1989, p. 133-141.

(7) *Juvenal*, 1, 94-95.

(8) C. Olive, Premières observations sur les offrandes animales dans les nécropoles à incinération du Haut-Empire. *Rapports archéologiques préliminaires de la région Rhône-Alpes*, D.A.H., Lyon 1987, p. 97 à 101.

(9) *Op. cit.* n. 2.

(10) J. Schiber AR, *plateforme Furger, die dierknochengunde aus Augusta Raurica*, Augst, 1988.

(11) *Op. cit.* n. 2.

La tombe de Bessines est donc particulièrement originale et du plus haut intérêt. Nous espérons que d'autres découvertes de ce type auront lieu et qu'elles permettront d'avancer dans la connaissance des pratiques rituelles liées à la mort dans le monde gallo-romain.

LA TAPHONOMIE

L'étude ostéologique a fait apparaître plusieurs vestiges osseux porteurs de traces de boucherie. Cette activité touche éventuellement les os de bovins. Elle correspond à deux grandes étapes du travail de boucherie : "le dépouillage" et la séparation des morceaux, ou "désarticulation".

Le dépouillage

Trois phalanges proximales portent les traces de cette activité. La peau est coupée le plus loin possible sur les doigts. Les figures 1, 2 et 3 de la planche 1 correspondent à deux phalanges du même pied et montrent que le "boucher" a coupé autour et de chaque côté du doigt.

La désarticulation

□ Les membres postérieurs

Les membres arrière sont désolidarisés du tronc par débitage des ailes de l'ilium (fig. 1 planche 2); les

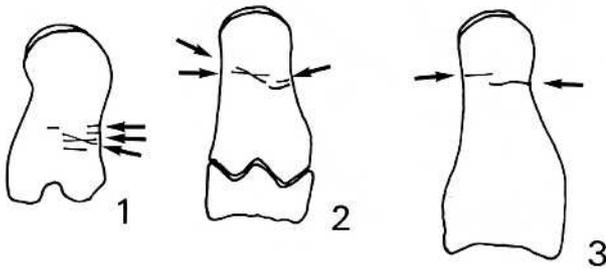


Planche 1. — Phalanges proximales portant des traces de dépouillage.

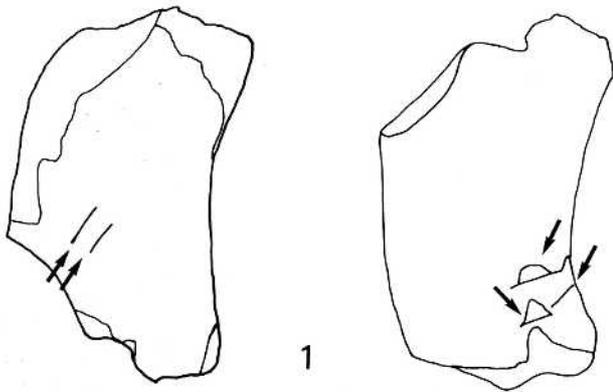


Planche 2. — Traces de débitage des ailes de l'ilium.

coups de couteau visent à désarticuler l'ilium et le sacrum. Il est évident que ce n'est pas un professionnel qui a officié dans le cas présent. Les traces sont nombreuses et mal situées. Pour le coxale de la figure 1, planche 3, cinq coups de couteau ont été nécessaires pour dégager la crête de l'ilium. Un coup de couperet a cassé l'aile de l'ilium au niveau de sa jonction avec le sacrum.

□ Les membres antérieurs

Pour les pattes avant, l'opérateur s'est contenté de déjoindre l'articulation huméro-radiale. Mais, là aussi, un tâtonnement dans la recherche de l'articulation est évident. Sur l'extrémité distale de l'humérus, cinq coups de couteau sont visibles, mais le record revient au n° 2 de la planche 4 sur lequel 15 coups de couteau sont portés.

Les deux autres radius semblent avoir bénéficié de plus de précision : 3 coups donnés dans l'échancrure oléocranienne pour le n° 1 et 3 coups violents pour le radius de veau mort-né.

CONCLUSION

La brève étude taphonomique des os du dépôt d'offrande animale de la tombe de Bessines nous amène à penser que ce n'est pas un homme de métier qui a travaillé les quartiers de viandes offerts au défunt. La découpe traduit plus la volonté de réduire le volume du dépôt qu'un travail de boucherie.

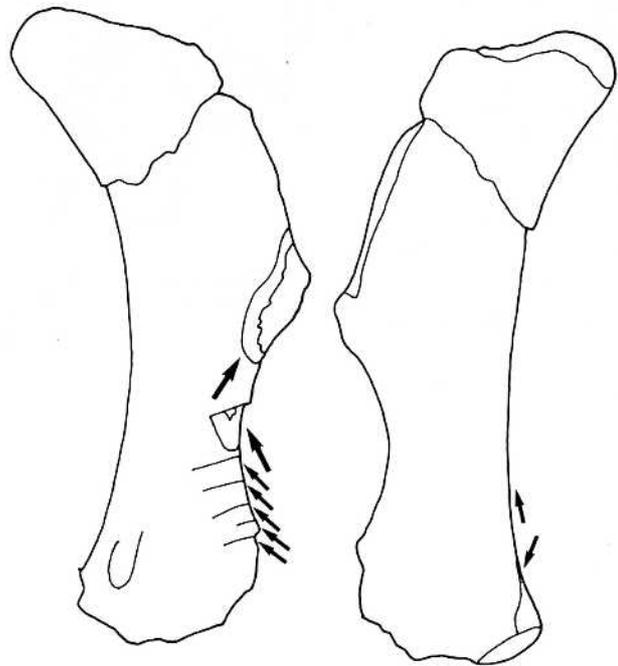


Planche 3. — Dégagement par tâtonnement des crêtes de l'ilium.

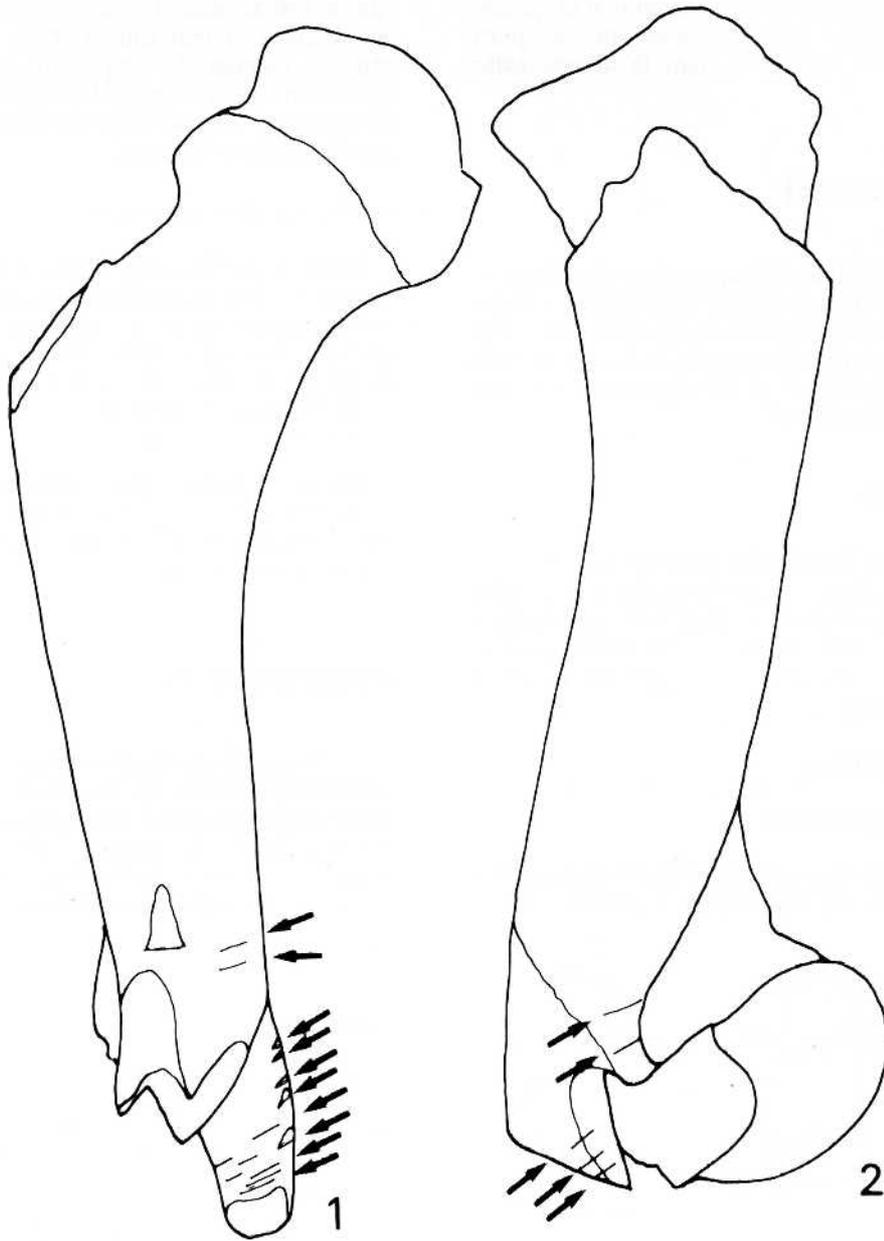


Planche 4. — Dégagement des membres antérieurs obtenu après de nombreux coups de couteau.

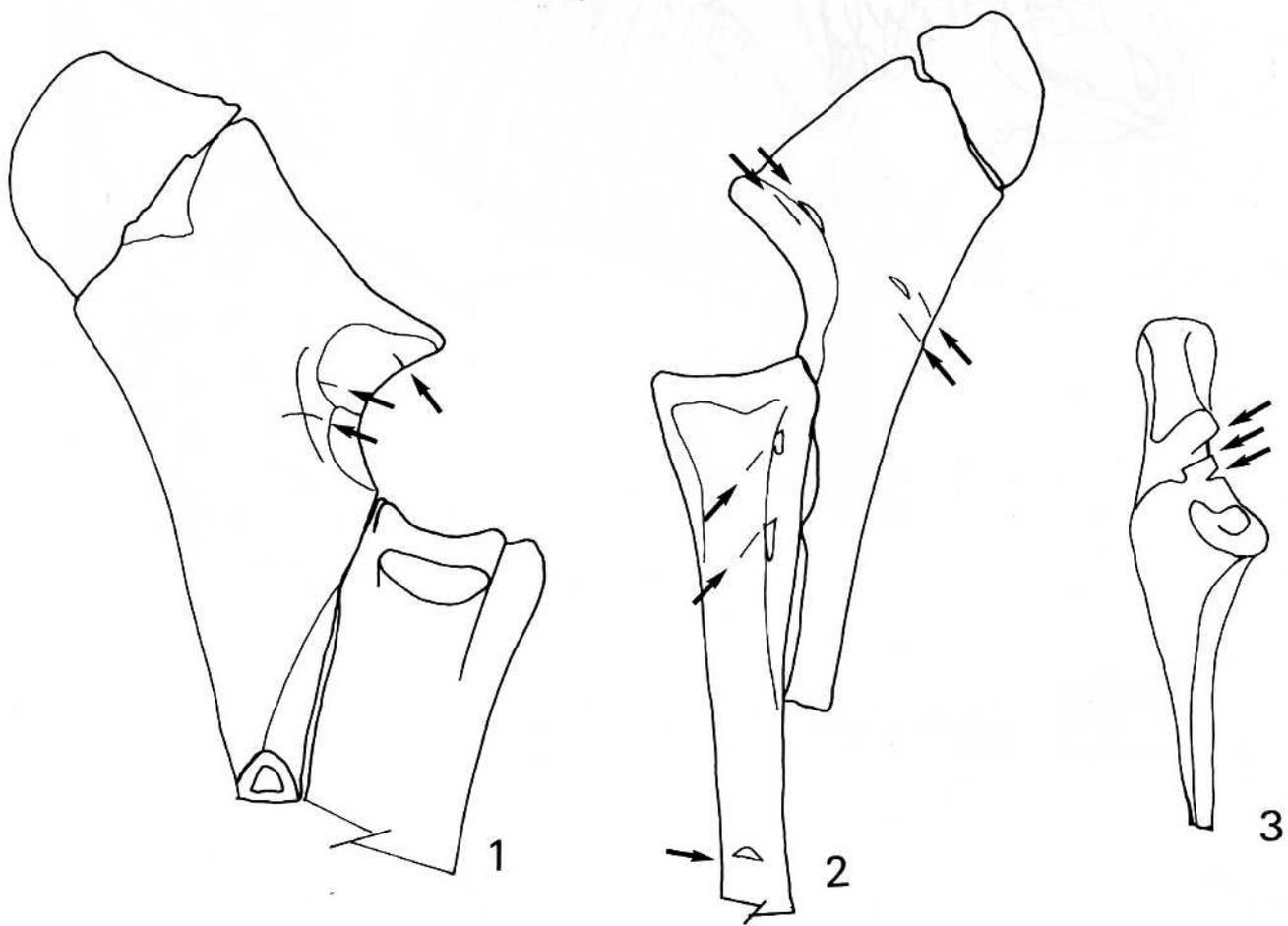


Planche 5. — Désarticulation des radius.

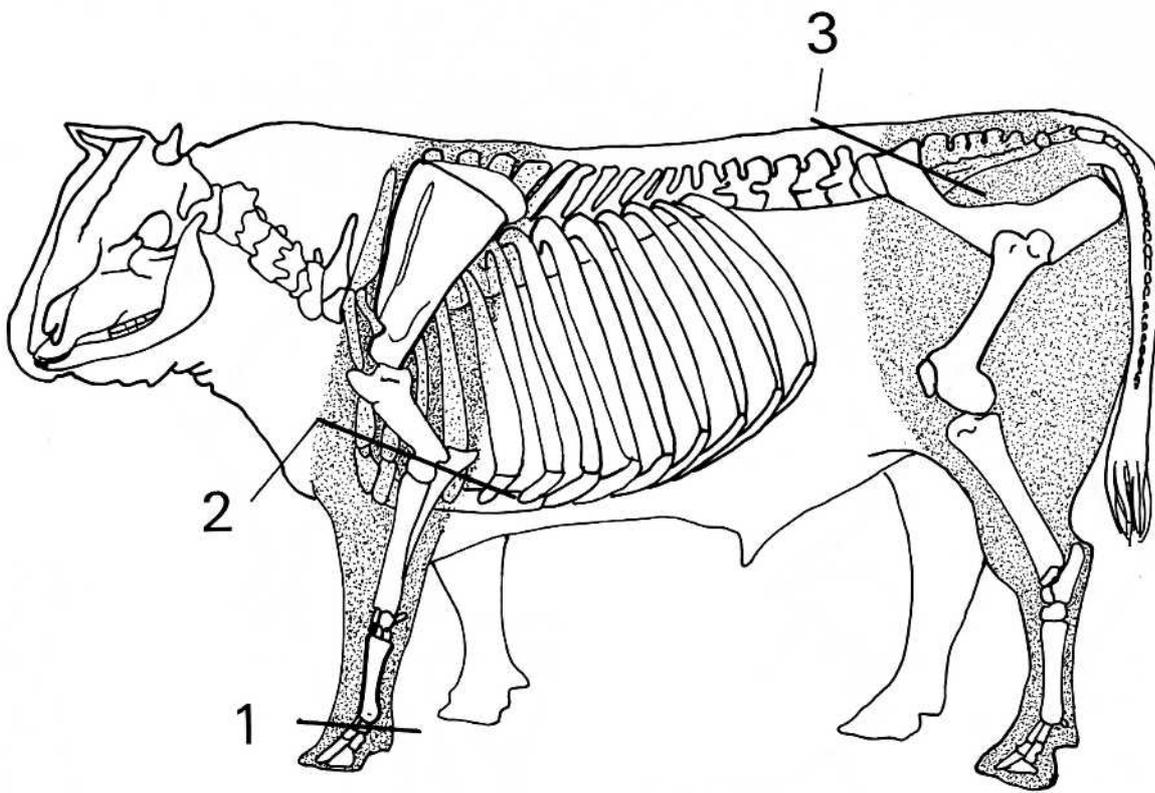


Planche 6. — En grisé : parties du veau déposées dans la tombe. 1 = traces liées au dépouillage; 2 = réduction de l'articulation huméro-radiale; 3 = déjointsment de la cuisse.

INVENTAIRE DES OSSEMENTS

Bovins

Diaphyse de radius droit (404).
Epiphyse du radius (404), distale (406), proximale (403). Animal âgé de moins de 15 mois.
Ulna droit (405), épiphyse distale (410), os débité. Animal âgé de moins de 36 mois.
Radius gauche débité (417), épiphyse distale séparée. Animal âgé de moins de 40 mois.
Ulna (418).
Fémur gauche (412), épiphyse distale (444), proximale (412). Animal âgé de moins de 36 mois.
Extrémité distale (épiphyse) de fémur droit (407). Animal âgé de moins de 42 mois.
Métatarsien sans épiphyse distale (440). Animal âgé de moins de 30 mois.
Extrémité proximale de métacarpien (428). Cassure fraîche.
Métatarsien sans épiphyse distale (421 : 11 éclats, 442 : 1 éclat). Animal âgé de moins de 30 mois.
Demi-humérus, partie distale (408).
Eclat d'épiphyse distale de radius débité (445). Pas de connexion possible. Animal âgé de moins de 40 mois.
Demi-radius, partie distale non épiphysée gauche (409). Animal âgé de moins de 40 mois.
Eclat de diaphyse d'humérus adulte (408).
Epiphyse proximale d'humérus (448; 413 possible). Animal âgé de moins de 42 mois.
Humérus droit (3 éclats) débité (413), connexion possible avec radius (404).
Eclat d'ulna gauche (429).
Eclat d'extrémité proximale d'humérus (403).
Humérus gauche débité (403).
Extrémité distale d'humérus (440).
Eclat d'extrémité proximale de fémur non épiphysé droit (407). Animal âgé de moins de 36 mois.
Eclat de diaphyse d'humérus adulte (422).
Demi-tibia, partie proximale non épiphysée et débitée (419). Animal âgé de moins de 48 mois.
Col de scapulum droit débité (415).
Eclat de maxillaire inférieur gauche (444).
5 éclats de scapulum droit (414, 415, 416, 424, 427).
Eclat d'extrémité proximale de radius.
2 éclats de maxillaire inférieur gauche (416).
Eclat proximal de côte sternale (420).
Eclat mésial de côte (405).
Eclat d'extrémité distale d'ulna non épiphysée (408). Animal âgé de moins de 36 mois.
Eclat d'acétabulum (414).
Eclat d'ilium débité droit (441).
Branche sciatique d'ischium débitée (411).
Eclat d'ischium débité (414).
Naviculo-cuboïde gauche.
Talus droit.
3 épiphyses distales de 3 métapodes. Animal âgé de moins de 24 mois.
Epiphyse distale de radius gauche. Animal âgé de moins de 40 mois.
Epiphyse proximale de fémur gauche. Animal âgé de moins de 36 mois.
Patella droite.
Première phalange droite adulte débitée.
2 premières phalanges non épiphysées proximale et débitées (1 droite, 1 gauche). Animal âgé de moins de 24 mois.
4 secondes phalanges gauches dont une non épiphysée proximale. Animal âgé de moins de 18 mois.
2 secondes phalanges : 1 droite, 1 gauche (paire).
2 troisièmes phalanges gauches.

4 secanoïdes (406, 417 et deux non marqués).

Eclat de talus.
Eclat distal de radius.
Epiphyse distale de tibia droit. Animal âgé de moins de 24 mois.
Eclat de diaphyse de métapode.
Carpe complet droit (5 os).
8 os de carpe (2 sujets, 1 droit, 1 gauche).
Eclat de scapulum.
16 éclats de côtes de sujet adulte.
Epiphyse proximale de première phalange. Animal âgé de moins de 24 mois.
Eclat d'acétabulum.
Apophyse jugulaire.
Epiphyse de calcaneum. Animal âgé de moins de 36 mois.
13 éclats de crâne.
3 incisives d'adulte.

94 éclats, en majorité des os longs énumérés ci-dessus.

Tous les restes osseux ci-dessous appartiennent à un veau mort-né :

2 calcaneum non épiphysés (1 droit, 1 gauche).
1 col de scapulum droit.
1 demi-vertèbre atlas.
1 éclat d'occipital.
5 éclats de vertèbres.
2 premières phalanges non épiphysées (1 droite, 1 gauche).
2 secondes phalanges non épiphysées (1 droite, 1 gauche).
2 troisièmes phalanges (1 droite, 1 gauche).
4 épiphyses proximales de 4 phalanges précédentes.
1 épiphyse distale de radius droit.
1 épiphyse distale d'humérus droit.
1 éclat de processus incisif gauche.
3 os du carpe.
1 éclat de naviculo-cuboïde.
1 ulna débité.

Ovicaprinés

5 éclats de crâne.
3 éclats de processus cornual gauche de mouton.
1 maxillaire inférieur gauche avec 3 molaires.
4 pré-molaires inférieures.
1 molaire supérieure.
5 éclats de maxillaire inférieur.
1 éclat de processus hyoïdien.
1 éclat de zygomatique.

Suidés

1 pré-molaire inférieure.
1 éclat de première phalange gauche.

Canidés

1 canine.
1 extrémité distale d'ulna.
1 métacarpien.
2 demi-métacarpiens (extrémités distales).

Oiseau-pigeon

1 tibia en deux éclats.
1 fémur droit.
1 radius.
1 éclat proximal de scapulum.
1 métatarsien.
2 éclats de diaphyses d'os longs.